

(N° 5.)

SÉNAT DE BELGIQUE

XVII

BUDGET

DES

**Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes,
Téléphones et Aéronautique**

POUR L'EXERCICE 1928.

BELGISCHE SENAAAT

XVII

BEGROOTING

VAN DE

**Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen
en Luchtvaart**

VOOR HET DIENSTJAAR 1928.

PROJET DE LOI.

Albert,
ROI DES BELGES.

A tous, présents et à venir, SALUT !

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

TITRE PREMIER.

Dépenses et recettes d'exploitation.

Dépenses d'exploitation.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget des Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique pour l'exercice 1928 est fixé, pour les dépenses d'exploitation, à la somme de 657,818,891 francs conformément au tableau I ci-annexé.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

WETSONTWERP.

Albert,
KONING DER BELGEN,

*Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen,
HEIL !*

Op de voordracht van Onze Ministers van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

TITEL ÉÉN.

Uitgaven en ontvangsten van exploitatie.

Uitgaven van exploitatie.

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van de Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart voor het dienstjaar 1928 is vastgesteld, voor de uitgaven van exploitatie, op de som van 657,818,891 frank overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel I.

Die uitgaven zijn volgenderwijze verdeeld :

ADMINISTRATIONS.	DÉPENSES D'EXPLOITATION. — UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.	BEHEEREN.
Services centraux.	12,668,000 »	Centrale diensten.
Marine.	83,949,900 »	Zeewezen.
Postes	297,993,851 »	Posterijen.
Télégraphes et Téléphones	216,339,080 »	Telegrafen en Telefonen.
Office central des Imprimés	33,273,700 »	Centrale Dienst voor Drukwerken.
Aéronautique	13,594,360 »	Luchtvaart.
ENSEMBLE . . . fr.	657,818,891 »	TE ZAMEN.

Recettes d'exploitation.**ART. 2.**

Les recettes d'exploitation des Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique pour l'exercice 1928, sont évaluées à la somme de 679,665,201 francs conformément au tableau II ci-annexé.

Elles se répartissent de la manière suivante :

ADMINISTRATIONS.	RECETTES D'EXPLOITATION. — ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE.	BEHEEREN.
Services centraux	11,657,000 »	Centrale diensten.
Marine	51,510,000 »	Zeewezen.
Postes	320,615,001 »	Posterijen.
Télégraphes et Téléphones	262,109,500 »	Telegrafen en Telefonen.
Office central des Imprimés	33,273,700 »	Centrale Dienst voor Drukwerken.
Aéronautique	500,000 »	Luchtvaart.
ENSEMBLE . . . fr.	679,665,201 »	TE ZAMEN.

Ontvangsten van exploitatie.**ART. 2.**

De ontvangsten van exploitatie van de Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart voor het dienstjaar 1928, zijn geraamd op de som van 679,665,201 frank overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel II.

Zij zijn volgenderwijze verdeeld :

TITRE II.**Dépenses et recettes extraordinaires.****Dépenses extraordinaires.****ART. 3.**

Les dépenses extraordinaires des Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique pour l'exercice 1928 sont évaluées à la somme de 109,500,000 francs conformément au tableau III ci-annexé.

Elles se répartissent de la manière suivante :

ADMINISTRATIONS.	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. — BUTENGEWONE UITGAVEN.	BEHEEREN.
Services centraux	1,330,000 »	Centrale diensten.
Marine	10,500,000 »	Zeewezen.
Postes	4,025,000 »	Posterijen.
Télégraphes et Téléphones	85,845,000 »	Telegrafen en Telefonen.
Aéronautique	7,800,000 »	Luchtvaart.
ENSEMBLE . . . fr.	109,500,000 »	TE ZAMEN.

TITEL II.**Buitengewone uitgaven en ontvangsten.****Buitengewone uitgaven.****ART. 3.**

De buitengewone uitgaven van de Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart voor het dienstjaar 1928 zijn geraamd op de som van 109,500,000 frank overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel III.

Zij zijn volgenderwijze verdeeld :

Recettes extraordinaires.

ART. 4.

Les recettes extraordinaires de l'Administration des Télégraphes et Téléphones pour l'exercice 1928 sont évaluées à la somme de 800,000 francs, conformément au tableau IV ci-annexé.

TITRE III.

Dispositions diverses.

ART. 5.

Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique est autorisé :

a) A faire payer par avance, sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les loyers ainsi que les secours et indemnités de toute nature qui seront alloués sur le Budget des Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique, aux agents en activité de service, aux anciens agents et à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents et à leurs ayants droit ;

b) A accorder des secours exceptionnels dans les conditions qu'il déterminera, à des employés pensionnés en suite d'accident en service, à l'effet de ne pas les traiter moins favorablement que les ouvriers se trouvant dans les conditions semblables, et ce nonobstant les dispositions de la loi du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles ;

c) A contracter pour un terme de cinq ans en ce qui concerne la formation des pilotes militaires par les écoles civiles d'aviation (loi du 26 avril 1923).

Buitengewone ontvangsten.

ART. 4.

De buitengewone ontvangsten van het Beheer van Telegrafen en Telefonen voor het dienstjaar 1928 zijn geraamd op de som van 800,000 frank, overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel IV.

TITEL III.

Verscheidene bepalingen.

ART. 5.

De Minister van Spoorwegen, Zee-
wezen, Posterijen, Telegrafen, Tele-
fonen en Luchtvaart wordt gemach-
tigd :

a) Om bij voorbaat te doen uitbetalen, ten laste der kas van rekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15 Mei 1846, de huishuren evenals de hulp gelden en vergoedingen van allen aard welke, ter aanrekening van de Begrooting van de Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart, verleend zullen worden aan in dienst zijnde, aan oud bedienden of aan hunne familiën, alsook aan de slachtoffers van ongevallen en aan dezer rechtheb-
benden ;

b) Om uitzonderlijke hulp gelden te verleen, in de voorwaarden die hij moet vaststellen, aan de ingevolge een ongeval in dienst gepensioneerde be-
dienden, om deze niet minder gunstig te behandelen dan de werklieden die zich in de gelijkaardige voorwaarden bevinden, en zulks niettegenstaande de bepalingen van de wet van 21 Juli 1844 op de burgerlijke pensioenen ;

c) Om voor een termijn van vijf jaar contracten aan te gaan voor de opleiding van militaire loodsen door burgerlijke vliegscholen (wet van 26 April 1923).

ART. 6.

Les services rendus par les agents du service de sauvetage de l'Administration de la Marine sont considérés comme actifs dans la liquidation de leur pension.

ART. 7.

Ne sont plus applicables jusqu'au 31 décembre 1928, aux administrations dépendant du Département des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique, les lois du 20 juillet 1921 et du 10 juin 1922 sur la comptabilité des dépenses engagées, ainsi que les arrêtés et règlements pris en exécution de ces lois, sauf en ce qui concerne :

1° L'article 6 de la loi du 20 juillet 1921, en tant qu'il impose le contre-seing du Ministre des Finances pour les actes d'administration portant révision des dispositions organiques relatives aux traitements ou allocations du personnel ;

2° L'article 8 de la loi du 20 juillet 1921 modifiant l'article 18 de la loi du 15 mai 1846 ;

3° L'article 9 de la loi du 20 juillet 1921 qui complète la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846.

Donné à Bruxelles, le 5 novembre 1927.

ART. 6.

De diensten bewezen door de bedienden van den reddingsdienst van het Beheer van Zeewezen worden beschouwd als werkelijken dienst voor wat betreft de liquidatie van hun pensioen.

ART. 7.

Zijn niet meer toepasselijk tot 31 December 1928, op de besturen ahangende van het Departement van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen, Telegrafien, Telephonen en Luchtvaart, de wetten van 20 Juli 1921 en van 10 Juni 1922 op de comptabiliteit der betaalbaar gestelde credieten, alsmede de in uitvoering van die wetten getroffen besluiten en reglementen, behoudens wat betreft :

1° Artikel 6 der wet van 20 Juli 1921 in zooverre het de medeonderteekening van den Minister van Financiën vereischt voor de bestuurshandelingen tot herziening van de organische bepalingen betreffende de jaarwedden en tegemoetkomingen van het personeel ;

2° Artikel 8 der wet van 20 Juli 1921 tot wijziging van artikel 18 der wet van 15 Mei 1846 ;

3° Artikel 9 der wet van 20 Juli 1921 tot aanvulling van de wet tot inrichting van het Rekenhof in dato 29 October 1846.

Gegeven te Brussel, den 5ⁿ November 1927.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique,

Van 's Konings wege :

De Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen, Telegrafien, Telefonen en Luchtvaart,

E. ANSEELE.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

B^{on} M. HOUTART.

(6)

BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique

POUR L'EXERCICE 1928.

TABLEAU I

DÉPENSES D'EXPLOITATION.

BEGROOTING

VAN DE

Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart

VOOR HET DIENSTJAAR 1928.

TABEL I

UITGAVEN VAN EXPLOITATIE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der kredieten per artikel.
A. — SERVICES CENTRAUX.		
SECTION 1^{re}. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	Traitement du Ministre	100,000 »
2	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés.	3,969,500 »
3	Traitements d'activité et de disponibilité et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature	364,100 »
4	Indemnités pour travail ex raordinaire	23,000 »
5	Indemnités de déplacements	102,500 »
6	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux	300,00 »
7	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1923 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	488,000 »
8	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.	22,500 »
9	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920 par application de la loi du 25 février 1920, prescrivant le paiement anticipatif des pensions	1,000 »
10	Dépenses diverses et imprévues	2,000 »
SECTION 2. — SERVICE DE LA PROPAGANDE ET DU TOURISME.		
11	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc.	244,900 »
12	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc.	36,600 »
13	Indemnités pour travail extraordinaire	2,000 »
14	Frais de déplacements	10,00 »
15	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.	21,000 »
16	Publicité commerciale	25,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	A. — CENTRALE DIENSTEN.	
	AFDEELING 1. — HOOFDBEHEER.	
	Jaarwedde van den Minister	1
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	2
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; allerhande premiën en vergoedingen.	3
	Vergoedingen voor overwerk	4
	Vergoedingen wegens overplaatsing	5
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting aan het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen.	6
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1928 of voor 1 Januari van hetzelfde jaar.	7
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen. . .	8
	Terugbetaling aan de Weduwen en Weezenkas van de verliezen geleden op de pensioenen verworven op 1 Januari 1920 bij toepassing van de wet van 25 Februari 1920, waarbij vooruitbetaling van de pensioenen werd voorgeschreven.	9
	Verschillende en onvoorziene uitgaven	10
	AFDEELING 2. — DIENST VOOR PROPAGANDA EN TOERISME.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten, enz.	11
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huisbewaarders, enz.	12
	Vergoedingen voor overwerk	13
	Vergoedingen wegens overplaatsing	14
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk voor den dienst, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz.	15
	Handelspubliciteit	16

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
SECTION 3. — COMITÉ SUPÉRIEUR DE CONTRÔLE.		
<i>I. — Services généraux.</i>		
17	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés. . .	1,016,800 »
18	Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc.	66,800 »
19	Indemnités pour travail extraordinaire	2,500 »
20	Frais de déplacements	145,400 »
21	Matériel, fournitures de bureau, impressions, reliures, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.	82,500 »
22	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1928 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année . . .	27,100 »
23	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.	2,500 »
<i>II. — Service de recherche des auteurs de vols au chemin de fer.</i>		
24	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés .	474,000 »
25	Indemnités pour travail extraordinaire	500 »
26	Frais de déplacements	60,600 »
SECTION 4. — SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ.		
27	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés .	931,300 »
28	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés de la ligne vicinale Mons-Boussu	243,400 »
29	Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité.	156,700 »
30	Salaires, indemnités et primes des ouvriers et autres agents subalternes de la ligne vicinale Mons-Boussu	1,335,400 »
31	Indemnités pour travail extraordinaire	6,000 »
32	Indemnités pour travail extraordinaire du personnel de la ligne vicinale Mons-Boussu . .	8,500 »
33	Frais de déplacements	36,500 »
34	Frais de déplacements du personnel de la ligne vicinale Mons-Boussu.	2,600 »
35	Fournitures de bureau, impressions, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, contributions, loyers de locaux, menues dépenses	40,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	AFDEELING 3. — HOOGER COMITEIT VAN TOEZICHT.	
	I. — Algemeene diensten.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beamtben.	17
	Jaarwedden en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huisbewaarders, enz.	18
	Vergoedingen voor overwerk	19
	Vergoedingen wegens overplaatsing	20
	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, boekbinden, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz.	21
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beamtben en aanvang nemende in 1928 of voor 1 Januari hetzelfde jaar.	22
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920, houdende herziening van de pensioenen.	23
	II. — Dienst voor het opsporen van daders van diefstal bij den spoorweg.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beamtben.	24
	Vergoedingen voor overwerk	25
	Vergoedingen wegens overplaatsing	26
	AFDEELING 4. — DIENST DER ELECTRICITEIT.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beamtben.	27
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen premiën voor de ambtenaren en beamtben van den buurtspoorweg Bergen-Boussu.	28
	Bezoldiging van de werklieden en andere lagere bedienden, allerhande vergoedingen, bezuinigings- en regelmatigheidspremiën.	29
	Loonen, vergoedingen en premiën van de werklieden en andere lagere bedienden van den buurtspoorweg Bergen-Boussu.	30
	Vergoedingen voor overwerk	31
	Vergoedingen voor overwerk van het personeel van den buurtspoorweg Bergen-Boussu.	32
12,668,000 »	Vergoedingen wegens overplaatsing	33
	Vergoedingen wegens overplaatsing van het personeel van den buurtspoorweg Bergen-Boussu.	34
	Kantoorbehoefden, drukwerk, boekerij, meubelen, verwarming, verlichting, belastingen, huurkosten van lokalen, kleine uitgaven.	35

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
36	Achats de matières premières et objets d'approvisionnement (Il pourra être mis à la disposition du comptable du Service de l'Electricité, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 30,000 francs; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois.)	1,400,000 »
37	Pertes et avaries. -- Indemnités du chef d'accidents pouvant survenir sur la ligne vicinale Mons-Boussu	10,000 »
38	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer	83,600 »
39	Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	55,500 »
40	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1928 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	24,500 »
41	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.	1,000 »
42	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920 par application de la loi du 25 février 1920 prescrivant le paiement anticipatif des pensions	1,000 »
43	Charges financières	274,700 »
44	Commissions d'examens. -- Dépenses imprévues non libellées au Budget	2,000 »
SECTION 5. — DÉPENSES GÉNÉRALES.		
45	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers commissionnés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse, ou à d'anciens fonctionnaires et employés qui n'ont pas droit à une pension par application de l'article 50 de la loi du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles	170,000 »
46	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées ci-dessus	12,000 »
47	Délégations, commissions, comités, conseils, jurys, etc. Jetons de présence. -- Frais de parcours. -- Indemnités (délégation à la Société des installations maritimes de Bruxelles; comité consultatif de contentieux administratif et d'administration générale: indemnités, abonnements au chemin de fer, etc.; transport d'énergie électrique; conseil d'appel). (Les magistrats qui font partie du Comité consultatif du contentieux administratif et d'administration générale et du Conseil d'appel toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres et jouiront des mêmes avantages. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc. qui ressortissent au Département.)	47,000 »
48	Cours de langue française, de langue flamande et de langue allemande aux agents de l'Administration	105,000 »
49	Honoraires des avocats.	70,000 »
50	Commission centrale d'examen	18,000 »
51	Bibliothèque centrale	35,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Aankopen van voorraadstoffen en voorraadartikelen .	36
	(Ten laste van dit artikel kunnen voorschotten voor een bedrag van niet meer dan 30,000 frank ter beschikking gesteld worden van den rekenplichtige van den Dienst der Electriciteit ; verantwoording van het gebruik dier voorschotten dient binnen eenen termijn van drie maand te geschieden.)	
	Verliezen en schade. — Vergoedingen uit hoofde van ongevallen welke op de buurtlijn Bergen-Boussu kunnen plaats vinden.	37
	Toelage aan de Werkliedenkas van den Spoorweg	38
	Uitvoering van de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortspuitende uit arbeidsongevallen.	39
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1928 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.	40
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920, houdende herziening der pensioenen	41
	Terugbetaling aan de Kas voor weduwen en weezen van de verliezen ondergaan op de 1 Januari 1920 verschuldigde pensioenen ten gevolge van de toepassing der wet van 25 Februari 1920 vooruitbetaling der pensioenen voorschrijvende.	42
	Financieele lasten	43
	Examencommissiën. — Onvoorziene uitgaven niet benoemd in de Begrooting.	44
	AFDEELING 5. — ALGEMEENE UITGAVEN.	
	Hulpgelden aan oud-ambtenaren en -beambten, alsmede aan aangestelde werklieden, aan hunne vrouw, weduwe, kinderen of gezinnen die zich in een ongelukkigen toestand bevinden of aan vroegere ambtenaren en beambten die geen recht hebben op een pensioen bij toepassing van artikel 50 der wet van 21 Juli 1844 op de burgerlijke pensioenen.	45
	Hulpgelden bij uitzondering te verleenen aan andere personen dan die vermeld hierboven .	46
	Afvaardingen, commissies, comiteiten, raden, jury's, enz. — Zitpenningen, reiskosten. Vergoedingen (afvaardiging bij de Maatschappij der zeevaartinrichtingen te Brussel ; raadgevend comiteit voor bestuurlijke betwistingen en algemeen beheer: vergoedingen, abonnementen op de spoorwegen, enz.; overbrenging van electriche energie; raad van beroep.) (De magistraten die deel uitmaken van het raadgevend comiteit voor bestuurlijke betwistingen en algemeen beheer en van den raad van beroep, trekken de vacatievergoedingen ten zelfden titel als de overige leden en genieten dezelfde voordeelen. Dezelfde opmerking geldt voor al de raden, jury's, commissies, enz. die van het Departement afhangen.)	47
	Leergangen in het Fransch, het Vlaamsch en het Duitsch, voor de bedienden van het Beheer.	48
	Eereloon der advocaten	49
	Hoofdexamencommissie	50
	Centrale boekerij	51

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
52	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer.	5,000 »
53	Affiliation à l'Union internationale des tramways, des chemins de fer d'intérêt local et des transports publics automobiles	1,500 »
54	Affiliation au Comité National belge de l'organisation scientifique.	1,000 »
TOTAL DES DÉPENSES DES SERVICES CENTRAUX. fr.		
B. — MARINE.		
55	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, employés et personnel marin. — Conseils. — Commissions et jurys	17,386,300 »
56	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	4,862,000 »
57	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités du personnel pilote.	6,802,100 »
58	Indemnités pour travail extraordinaire	38,000 »
59	Frais de route, de séjour, jetons de présence, etc.	230,000 »
60	Remises, commissions, primes	12,382,000 »
61	Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche. — Exploration de la mer	3,178,900 »
62	Traction et matériel. — Indemnités et secours à des victimes d'accidents et à leurs ayants droit	28,910,000 »
63	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer.	269,850 »
64	Exécution des lois d'assurances du 10 décembre 1924 et du 10 mars 1925.	37,000 »
65	Exécution des obligations incombant à l'Administration de la Marine en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	35,000 »
66	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	1,000 »
67	Restitution des droits de pilotage indûment perçus par l'Administration de la Marine.	5,000 »
68	Déficits de comptables.	3,000 »
69	Charges financières.	2,280,100 »
70	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1928, ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	3,950,000 »
71	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions.	515,000 »
72	Remboursement aux Caisses de pensions des pertes résultant pour lesdites caisses de l'application de la loi du 25 février 1920 relative au paiement anticipatif des pensions.	5,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Toelage aan de Internationale Commissie van het Spoorwegcongres.	52
	Toetreding tot de « Union internationale des tramways, des chemins de fer d'intérêt local et des transports publics automobiles ».	53
	Toetreding tot het « Comité national belge de l'organisation scientifique »	54
12,668,000 »	TOTAAL DER UITGAVEN VAN DE CENTRALE DIENSTEN.	
	B. — ZEEWEZEN.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen voor ambtenaren, beambten en zeeliedenpersoneel. — Raden. — Commissiën en jury's.	55
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid, werkloonen, vergoedingen, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden.	56
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen voor de loodsen.	57
	Vergoedingen voor overwerk.	58
	Reis- en verblijfkosten, aanwezigheidspenning, enz.	59
	Uitkeeringen, commissieloon, premiën	60
	Toelagen voor de praktische en theoretische opleiding van zeelieden. — Toezicht over de visscherij. — Onderzoek van de zee.	61
	Trekdienst en materieel. — Vergoedingen en hulpgelden aan slachtoffers van ongevallen en hunne rechthebbenden.	62
	Toelage aan de Werkliedenkas van spoorwegen.	63
	Uitvoering van de verzekeringswetten van 10 December 1924 en van 10 Maart 1925.	64
	Uitvoering van de verplichtingen ten laste van het Beheer van het Zeewezen krachtens de wet van 24 December 1903 op de vergoeding van de schade voortspruitende uit arbeidsongevallen.	65
83,949,900 »	Onvoorziene, niet in de Begrooting genoemde uitgaven.	66
	Teruggave van door het Beheer van Zeewezen ten onrechte geïnde loodsgelden.	67
	Tekort van rekenplichtigen	68
	Financieele lasten	69
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1923 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.	70
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen.	71
	Terugbetaling aan de Pensioenkassen der verliezen voortspruitende voor deze kassen uit het toepassen der wet van 25 Februari 1920, betreffende het vooruitbetalen der pensioenen.	72

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
73	Intervention du Gouvernement à concurrence d'une somme maximum de 750,000 francs dans la constitution d'un fonds de garantie en faveur d'une mutualité d'assurance maritime des voiliers de pêche du littoral flamand dont l'établissement est projeté par la Commission de pêche maritime de la Flandre occidentale (9 ^e annuité). (Les annuités servant de fonds de garantie seront partagées par moitié entre la Coopérative d'assurance visée plus haut « Westvlaamsche Verzekering voor zeilsloepen » et la société « Crédit maritime belge » d'Ostende, en vertu du consentement de la « Westvlaamsche » et sous approbation du Gouvernement, en raison de contrats de réassurance réciproque entre les deux organismes.)	75,000 »
74	Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux.	984,650 »
74bis	Remplacement ou destruction de bateaux sombrés dans l'Escaut maritime et réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages. Travaux exécutés pour compte de tiers	2,000,000 »
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE LA MARINE . fr.		
C. — POSTES.		
75	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés.	95,616,600 »
76	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités du personnel facteur.	139,151,900 »
77	Transport des facteurs.	350,000 »
78	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée	6,089,150 »
79	Indemnités pour travail extraordinaire	1,150,000 »
80	Frais de déplacements	975,000 »
81	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs.	3,384,000 »
82	Transport des dépêches.	2,250,000 »
83	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste	10,000 »
84	Matériel, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles. — Approvisionnements divers. — Fabrication de valeurs postales. — Indemnités à des étrangers du chef d'accidents causés au cours de l'exploitation postale. — Frais d'exploitation des camionnettes postales. — Remboursement à l'Office central des imprimés des fournitures de bureau, matériel de gravure, impressions, papiers, encre, etc., commandés pour compte de la Poste.	18,184,200 »
85	Dépenses pour compte de tiers	202,000 »
86	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais du Bureau international de Berne	50,000 »
87	Emoluments, indemnités de caisse, primes et remises	2,000,000 »
88	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visite, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers	36,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Bijdrage van de Regeering, tot een bedrag van ten hoogste 750,000 frank, in het vestigen van een waarborgfonds ten voordeele van eene onderlinge zeeverzekeringsmaatschappij voor de zeilvisschers van de Vlaamsche kust, waarvan de oprichting ontworpen is door de Commissie voor de zeevisscherij van West-Vlaanderen (9° annuïteit).	73
	(De annuïteiten dienende als waarborgfonds zullen verdeeld worden voor de helft tusschen de bovenbedoelde Verzekeringscooperatief « Westvlaamsche Verzekering voor zeilsloepen » en de maatschappij « Crédit maritime belge », te Oostende, krachtens bewilliging van de « Westvlaamsche » en onder goedkeuring van de Regeering, met het oog op wederzijdsche herververzekeringscontracten tusschen beide inrichtingen.)	
	Aandeel in de uitgaven van de Centrale Diensten : . . .	74
	Vlotmaken of vernietigen van gezonken schepen in de Zee-Schelde en herstelling van veroorzaakte beschadigingen. Werken uitgeveerd voor rekening van derden.	74bis
83,949,900 »	TOTAAL VAN DE UITGAVEN VAN EXPLOITATIE VAN HET ZEEWEZEN.	
	C. — POSTERIJEN.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten.	75
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de brievenbestellers.	76
	Vervoer van de brievenbestellers	77
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid, werkloon van en vergoeding voor bij de taak of per dag betaalde bedienden.	78
	Vergoedingen voor overwerk	79
	Vergoedingen wegens overplaatsing	80
	Aandeel van het Beheer van Posterijen in de kleedingskosten der brievenbestellers. .	81
	Vervoer van de postpakketten	82
	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen.	83
	Materieel, huur- en bureelkosten; vergoedingen desvoorkomend te verleenen aan gewezen bedienden welke slachtoffers zijn geweest van ongevallen in dienst, aan hunne weduwen, kinderen of familiën. — Verschillende voorraad. — Vervaardiging van postwaarden. — Vergoedingen aan vreemden voor ongevallen veroorzaakt tijdens de post-exploitatie. — Exploitatiekosten van de postmotorwagentjes. — Terugbetaling aan den Centralen Dienst voor drukwerken, van de voor rekening van de Post bestelde kantoorbehoefden, graveermaterieel, drukwerken, papier, inkt, enz.	84
297,993,851 »	Uitgaven voor rekening van derden	85
	Aandeel van het Beheer van Posterijen in de kosten van het Internationaal Bureel te Bern.	86
	Loon, kasvergoeding, premiën en commissieloon	87
	Honoraria van de dokters voor onderzoeken, grondige keuringen, herkeuringen, enz., die de Werkliedenkas niet aanbelangen.	88

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
89	Part de l'Administration des Postes dans les dépenses des Services centraux	1,712,200 »
90	Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer	293,200 »
91	Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	20,000 »
92	Commissions d'examen. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	10,000 »
93	Charges financières	3,656,601 »
94	Déficits de comptes	20,000 »
95	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1928 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	18,667,000 »
96	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions	2,125,000 »
97	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920 par application de la loi du 25 février 1920, prescrivant le paiement anticipatif des pensions	10,000 »
98	Subside pour le ravitaillement et le service des cantines.	28,000 »
99	Remboursement à la Marine des frais de transport de la correspondance postale par les malles Ostend-Douvres.	2,000,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DES POSTES. . . fr.	
 D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. 		
100	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés.	90,506,900 »
101	Salaires et indemnités des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	39,711,200 »
102	Indemnités pour travail extraordinaire	170,000 »
103	Indemnités de déplacements	1,190,000 »
104	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses (<i>y compris une somme de 500,000 francs pour une créance d'un exercice antérieur</i>)	19,700,000 »
105	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, etc.	3,455,000 »
106	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.).	65,000 »
107	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	80,000 »
108	Part d'intervention dans les frais du Comité consultatif de Paris pour la téléphonie internationale	30,000 »
109	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges.	1,200,000 »
110	Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux.	1,393,300 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Deel van het Beheer van Posterijen in de uitgaven van de Centrale Diensten.	89
	Toelage aan de Werkliedenkas van spoorwegen.	90
	Uitvoering van de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortspuitende uit arbeidsongevallen.	91
	Examencommissies. — Onvoorzien uitgaven welke niet in de Begrooting genoemd zijn.	92
	Financieele lasten	93
	Tekort van rekenplichtigen	94
	Aan ambtenaars en beambten te verleenen pensioenen en eerste termijn van pensioenen welke in 1928 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar ingaan.	95
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920, houdende herziening van de pensioenen.	96
	Terugbetaling aan de Kas voor weduwen en weezen van de verliezen ondergaan op de op 1 Januari 1920 verschuldigde pensioenen, ten gevolge van de toepassing der wet van 25 Februari 1920, vooruitbetaling der pensioenen voorschrijvende.	97
	Toelage voor de bevoorrading en den Dienst der cantine	98
	Terugbetaling aan het Zeewezen van de kosten van vervoer der poststukken door de pakketbooten Oostende-Dover.	99
297,993,851 »	TOTAAL DER UITGAVEN VAN EXPLOITATIE DER POSTERIJEN.	
	D. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoeding voor de ambtenaars en beambten.	100
	Loonen en vergoedingen van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand.	101
	Vergoedingen voor overwerk	102
	Vergoedingen wegens overplaatsing	103
	Onderhoud van de lijnen en kantoren ; allerlei benodigdheden (<i>inbegrepen eene som van 500,000 frank voor eene schuldvordering van een vroeger dienstjaar</i>).	104
	Drukwerk, kantoorbehoefden, inbinden, enz.	105
	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van de telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz).	106
	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureel te Bern.	107
	Aandeel in de kosten van het Raadgevend Comité te Parijs voor de internationale telefonie.	108
216,339,080 »	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels.	109
	Aandeel in de uitgaven van de Centrale diensten.	110

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der crediten per artikel.
111	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer.	1,034,000 »
112	Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	500,000 »
113	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	8,000 »
114	Charges financières.	50,979,630 »
115	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1928 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	5,588,000 »
116	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.	620,000 »
117	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920, par application de la loi du 25 février 1920, prescrivant le paiement anticipatif des pensions.	5,000 »
118	Part d'intervention dans les dépenses du mess et des cantines.	63,000 »
119	Déficits de comptes.	10,000 »
	(Les crédits portés aux articles 104 et 109 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service. En cas d'insuffisance des sommes prévues aux articles 107 et 108 le complément peut être prélevé sur l'article 104.)	
	TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DES TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. . fr.	
	E. — OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.	
120	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,010,100 »
121	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers.	753,400 »
122	Indemnités pour travail extraordinaire.	3,000 »
123	Indemnités de déplacements.	8,000 »
124	Mobilier, fournitures de bureau, etc. (Il pourra être mis à la disposition du comptable de l'Office, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 50,000 francs; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois.)	148,000 »
125	Achat d'imprimés, papiers, fournitures de bureau, etc., pour compte des différents Départements ministériels et administrations. (Il pourra être mis à la disposition du comptable de l'Office, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 50,000 francs; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois.)	31,148,500 »
126	Part de l'Office Central des Imprimés dans les dépenses des Services centraux.	112,500 »
127	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1928 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	21,200 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Toelagen aan de Werkliedenkas van Spoorwegen.	111
	Uitvoering van de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortspuitende uit arbeidsongevallen.	112
	Onvoorziene uitgaven welke niet in de Begrooting opgenomen zijn.	113
	Financiële lasten	114
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaars en beambten en aanvang nemende in 1928 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.	115
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen. . . .	116
	Terugbetaling aan de Kas voor weduwen en weezen van de verliezen ondergaan op de op 1 Januari 1920 verschuldigde pensioenen, ten gevolge van de toepassing der wet van 25 Februari 1920, vooruitbetaling der pensioenen voorschrijvende.	117
	Aandeel in de uitgaven van mess en cantines.	118
	Tekort van rekenplichtigen	119
	(De op artikelen 104 en 109 ingeschreven credieten mogen, volgens de vereischten van den dienst, samengevoegd en van het een naar het ander dezer artikelen overgebracht worden. Bij ontoereikendheid van de bij artikelen 107 en 108 voorziene sommen, mag het bijkomende deel op artikel 104 afgeschreven worden.)	
216,339,080	TOTAAL VAN DE UITGAVEN VAN EXPLOITATIE VAN DE TELEGRAFEN EN TELEFONEN.	
	E. — CENTRALE DIENST VOOR DRUKWERKEN.	
	Jaarwedden voor werkelijken dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen voor ambtenaren en beambten.	120
	Bezoldiging van de dienstlieden en loonen der werklieden.	121
	Vergoedingen voor overwerk	122
	Vergoedingen wegens overplaatsing	123
	Meubelen, kantoorbehoefden, enz.	124
	(Ten laste van dit artikel kunnen voorschotten voor een bedrag van niet meer dan 50,000 frank ter beschikking gesteld worden van den rekenplichtige van het Ambt; verantwoording van het gebruik dier voorschotten dient binnen eenen termijn van drie maand te geschieden.)	
	Aankoop van drukwerk, papier, kantoorbehoefden, enz., voor rekening van de verschillende ministerieele Departementen en beheeren.	125
	(Ten laste van dit artikel kunnen voorschotten voor een bedrag van niet meer dan 50,000 frank ter beschikking gesteld worden van den rekenplichtige van het Ambt; verantwoording van het gebruik dier voorschotten dient binnen eenen termijn van drie maand te geschieden.)	
33,273,700	Deel van den Centralen Dienst voor drukwerken in de uitgaven van de Centrale Diensten.	126
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1928 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.	127

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
128	Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer.	29,600 »
129	Exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	5,000 »
130	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	1,000 »
131	Charges financières.	28,400 »
132	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.	5,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.
F. — AÉRONAUTIQUE.		
133	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités de toute nature des fonctionnaires et employés	2,035,000 »
134	Frais de déplacement. — Représentation	56,000 »
135	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités de toute nature des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois	1,138,500 »
136	Indemnités pour travail extraordinaire	15,000 »
137	Matériel. — Approvisionnements. — Travaux d'aménagement.	1,852,000 »
138	Part d'intervention de l'État dans le déficit éventuel de la Société anonyme belge pour l'exploitation de la navigation aérienne (S. A. B. E. N. A.) (art. 5 de la loi du 16 août 1927)	6,300,000 »
139	Participation de l'administration dans les frais de propagande, essais et concours aéronautiques. — Encouragements, etc.	2,000,000 »
140	Exécution des obligations incombant à l'Administration en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	2,000 »
141	Dépenses imprévues non libellées au Budget	1,000 »
142	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1928 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	10,000 »
143	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.	5,000 »
144	Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer	1,160 »
145	Part d'intervention de l'Aéronautique dans les dépenses des Services centraux	178,700 »
	TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE L'AÉRONAUTIQUE . . . fr.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Toelage aan de Werkliedenkas van spoorwegen.	128
	Uitvoering van de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortspuitende uit arbeidsongevallen.	129
	Onvoorziene uitgaven welke niet in de Begrooting genoemd zijn	130
	Financieele lasten	131
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920, houdende herziening van de pensioenen.	132
33,273,700 »	TOTAAL DER UITGAVEN VAN EXPLOITATIE VAN DEN CENTRALEN DIENST VOOR DRUKWERKEN.	
	F. — LUCHTVAART.	
	Jaarwedden voor werkelijke dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen van allen aard voor ambtenaren en beambten.	133
	Kosten van verplaatsing. — Vertoon	134
	Jaarwedden voor werkelijke dienst en voor beschikbaarheid van en vergoedingen van allen aard voor de benoemde of de per stuk, per dag of per maand betaalde bedienden.	135
	Vergoedingen voor overwerk	136
	Materieel. — Bevoorrading. — Inrichtingswerken	137
	Aandeel van den Staat in het mogelijk tekort van de Belgische naamlooze vennootschap ter exploitatie van het luchtverkeer (S. A. B. E. N. A.) (art. 5 der wet van 16 Augustus 1927).	138
13,594,360 »	Aandeel van het Beheer in de kosten van propaganda, beproevingen, wedstrijden, betreffende de luchtvaart. — Aanmoedigingen, enz.	139
	Uitvoering der verplichtingen ten laste vallende van het Beheer krachtens de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortspuitende uit arbeidsongevallen.	140
	Onvoorziene niet in de Begrooting genoemde uitgaven	141
	Pensioenen en eerste termijn van pensioenen te verleen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1928 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.	142
	Uitvoering van de wet van 3 Juni 1920 houdende herziening van de pensioenen.	143
	Toelage aan de Werkliedenkas van den Spoorweg	144
	Aandeel van het Luchtvaartwezen in de uitgaven van de Centrale Diensten	145
13,594,360 »	TOTAAL DER UITGAVEN VAN EXPLOITATIE VAN DE LUCHTVAART.	

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des dépenses par administration. — Bedrag der uitgaven per beheer.
RÉCAPITULATION.		
A.	Services Centraux	12,668,000 »
B.	Marine	83,949,900 »
C.	Postes	297,993,851 »
D.	Télégraphes et Téléphones	216,339,080 »
E.	Office central des Imprimés	33,273,700 »
F.	Aéronautique	13,594,360 »
TOTAL DU TABLEAU I (Dépenses d'exploitation) fr.		657,818,891 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 5 novembre 1927.

ALBERT.

Par le Roi :

*Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes,
Télégraphes, Téléphones et Aéronautique,*

E. ANSEELE.

Le Ministre des Finances,

B^{on} M. HOUTART.

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER BEHEEREN.	HOOFDSTUKKEN.
OPSOMMING.		
657,818,891 »	Centrale Diensten	A.
	Zeewezen	B.
	Posterijen	C.
	Telegrafen en Telefonen	D.
	Centrale Dienst voor Drukwerken	E.
	Luchtvaart	F.
657,818,891 »	TOTAAL VAN TABEL I (Uitgaven van exploitatie).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 5 November 1927.

ALBERT.

Van 's Konings wege :

*De Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen,
Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart,*

E. ANSEELE.

De Minister van Financiën,

B^{on} M. HOUTART.

(26)

BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique.

TABLEAU II

RECETTES D'EXPLOITATION.

BEGROOTING

VAN DE

Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart.

TABEL II

ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE.

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
A. — SERVICES CENTRAUX.		
1	Intervention des Administrations du département dans les dépenses de l'Administration centrale.	3,451,700 »
2	Intervention des Administrations du département dans les dépenses du Service de propagande et de tourisme.	339,500 »
3	Intervention des Administrations du département, des départements ministériels et de la Société nationale des Chemins de fer belges dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle	1,878,700 »
4	Remboursement de dépenses effectuées pour compte de tiers (dépenses générales : secours, délégations, comités, jurys, cours de langues, recrutement, etc.)	453,500 »
5	Redevances du chef de la surveillance des chemins de fer concédés et de la Société nationale des Chemins de fer belges	1,490,600 »
6	Retenues opérées sur les allocations d'ascendants d'agents célibataires, décédés ensuite de faits de guerre, à l'effet de récupérer les sommes payées indûment, pour la période postérieure au décès des intéressés.	120,000 »
7	Remboursement des dépenses faites pour compte d'autres administrations et de tiers.	1,423,000 »
8	Recettes de la ligne vicinale Mons-Boussu	2,500,000 »
TOTAL DES RECETTES DES SERVICES CENTRAUX. . fr.		
B. — MARINE.		
9	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	36,000,000 »
10	Produit des passages d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre.	2,400,000 »
11	Produit des actes des Commissariats maritimes.	950,000 »
12	Produit des droits de pilotage.	8,100,000 »
13	Produit des droits de remorque	30,000 »
14	Produit du service d'inspection maritime	300,000 »
15	Jaugeage.	180,000 »
16	Remboursement d'avances budgétaires	1,250,000 »
17	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage. — Vente d'objets divers; taxes, redevances et droits divers	300,000 »
17bis	Part des tiers dans les dépenses pour le renflouement ou la destruction de bateaux sombrés dans l'Escaut maritime et pour la réparation d'avaries aux ouvrages qui en dépendent	2,000,000 »
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE LA MARINE . fr.		

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
A. — CENTRALE DIENSTEN.		
11,657,000 »	Tusschenkomst van de Beheeren van het departement in de uitgaven van het Hoofd-beheer.	1
	Tusschenkomst van de Beheeren van het Departement in de uitgaven van den Dienst voor propaganda en toerisme.	2
	Tusschenkomst van de Beheeren van het departement, van de ministerieele departementen en van de Nationale Maatschappij van Belgische Spoorwegen in de uitgaven van het Hooger Comité van Toezicht.	3
	Terugbetaling van uitgaven gedaan voor rekening van derden (algemeene uitgaven: hulpelden, afvaardigingen, comiteiten, jury's, leergangen in de talen, aanwerving, enz.)	4
	Kosten wegens toezicht op de vergunde spoorwegen en op de Nationale Maatschappij van Belgische Spoorwegen.	5
	Afhoudingen gedaan op de uitkeeringen aan bloedverwanten in opgaande lijn van ongehuwde bedienden overleden ten gevolge van oorlogsfeiten, met het oog op de terugvordering van de ten onrechte betaalde sommen voor het tijdperk verlopen na het overlijden van de belanghebbenden.	6
	Terugbetaling der uitgaven gedaan voor rekening van andere beheeren en van derden .	7
	Ontvangsten van den buurtspoorweg Bergen-Boussu	8
11,657,000 »	TOTAAL DER ONTVANGSTEN DER CENTRALE DIENSTEN.	
B. — ZEEWEZEN.		
51,510,000 »	Opbrengst van den stoombootdienst tusschen Oostende en Dover	9
	Opbrengst van de overzetzendiensten Antwerpen-Vlaamsch Hoofd	10
	Opbrengst van de akten der waterschouten	11
	Opbrengst van de loodsgelden.	12
	Opbrengst van de sleepgelden.	13
	Opbrengst van den zeevaartinspectiedienst	14
	Meting	15
	Terugbetaling van Begrootingsvoorschotten.	16
	Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik gestelde voorwerpen. — Verkoop van allerhande voorwerpen; allerlei taxes, huurgelden en rechten.	17
	Aandeel van derden in de uitgaven voor het weervlotmaken of het vernietigen van gezonken schepen in de Zee-Schelde en voor het herstellen van beschadigingen aan daarvan afhingende werken.	17bis
51,510,000 »	TOTAAL VAN DE ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE VAN HET ZEEWEZEN.	

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
C. — POSTES.		
18	Recettes diverses d'exploitation	302,010,000 »
19	Transit international	3,475,000 »
20	Recettes effectuées pour compte de l'Administration par le Service de la propagande et du tourisme	100,000 »
21	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; remboursement d'avances budgétaires	512,500 »
22	Remboursement de dépenses effectuées pour compte d'autres administrations . . .	10,372,000 »
23	Redevances payées par les divers Départements ministériels et autres organismes pour le transport des correspondances de service.	4,145,501 »
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DES POSTES. . . fr.	
D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
24	Télégraphes et Téléphones	259,038,000 »
25	Recettes effectuées pour compte de l'Administration par le Service de la propagande et du tourisme	500,000 »
26	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.	2,571,500 »
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DES TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. . . fr.	
E. — OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.		
27	Remboursement des dépenses faites pour compte d'autres administrations.	33,273,700 »
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS. . fr.	
F. — AÉRONAUTIQUE.		
28	Perception des taxes de garage, d'atterrissage et aide fournie aux navigateurs aériens. . .	500,000 »
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'AÉRONAUTIQUE. . . fr.	

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
C. — POSTERIJEN.		
	Allerlei ontvangsten van uitbating	18
	Internationale doorvoer	19
	Ontvangsten, voor rekening van het Beheer, gemaakt door den Dienst voor propaganda en toerisme.	20
320,615,001 »	Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik gestelde voorwerpen; terugbetaling van voorschotten op de begrooting.	21
	Terugbetaling van voor rekening van andere beheeren gedane uitgaven	22
	Door de verschillende ministerieele Departementen en andere instellingen betaalde sommen voor het vervoer der dienststukken.	23
320,615,001 »	TOTAAL DER ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE DER POSTERIJEN.	
D. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN.		
	Telegraf en Telefonen	24
	Ontvangsten, voor rekening van het Beheer, gemaakt door den Dienst voor propaganda en toerisme.	25
262,109,500 »	Verkoop of overlating van oude materialen en buiten gebruik gestelde voorwerpen; verkoop van allerhande voorwerpen; terugbetaling van voorschotten op de begrooting; taxes, huurgeld en allerlei rechten.	26
262,109,500 »	TOTAAL VAN DE ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE DER TELEGRAFEN EN TELEFONEN.	
E. — CENTRALE DIENST VOOR DRUKWERKEN.		
33,273,700 »	Terugbetaling der uitgaven gedaan voor rekening van andere beheeren	27
33,273,700 »	TOTAAL VAN DE ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE VAN DEN CENTRALEN DIENST VOOR DRUKWERKEN.	
F. — LUCHTVAART.		
500,000 »	Inning der bergings- en landingstaxes en hulp verleend aan de luchtvaarders	28
500,000 »	TOTAAL VAN DE ONTVANGSTEN VAN EXPLOITATIE VAN DE LUCHTVAART.	

Chapitres.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des évaluations de recettes. — Bedrag der ramingen van ontvangsten.
RÉCAPITULATION.		
A.	Services centraux	11,657,000 »
B.	Marine	51,510,000 »
C.	Postes	320,615,001 »
D.	Télégraphes et Téléphones	262,109,500 »
E.	Office central des imprimés	33,273,700 »
F.	Aéronautique	500,000 »
	TOTAL DU TABLEAU II (Recettes d'exploitation) . . fr.

TOTAL — TOTAAL	AANDUIDING DER BEHEEREN.	Hoofdstukken.
OPSOMMING.		
679,665,201	Centrale diensten	A.
	Zeewezen	B.
	Posterijen	C.
	Telegrafen en Telefonen	D.
	Centrale dienst voor drukwerken	E.
	Luchtvaart	F.
679,665,201	TOTAAL VAN TABEL II (Ontvangsten van exploitatie).	

(34)

BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique.

TABLEAU III

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

BEGROOTING

VAN DE

Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefoenen en Luchtvaart.

TABEL III

BUITENGEWONE UITGAVEN.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
A. — SERVICES CENTRAUX.		
1	Matériel et main-d'œuvre (Service de l'Électricité) fr.	1,330,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DES SERVICES CENTRAUX. fr.
B. — MARINE.		
2	Acquisition d'un paquebot. fr.	1,000,000 »
3	Dragages et travaux à exécuter dans l'Escaut maritime pour l'amélioration du régime du fleuve fr.	9,500,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE LA MARINE. fr.
C. — POSTES.		
4	Travaux et matériel. fr.	4,025,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DES POSTES. fr.
D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
5	Travaux et matériel. Crédits demandés pour l'entièreté des entreprises (y compris une somme de 4,000,000 de francs pour des créances d'exercices antérieurs). fr.	37,845,000 »
6	Troisièmes tranches de crédit pour les entreprises portées à l'article 19 des dépenses extraordinaires de 1926 :	
	a) Raccordement de nouveaux abonnés fr.	500,000 »
	b) Mise en souterrain des lignes télégraphiques et des circuits téléphoniques La Panne-Ostende-Bruxelles-Herbesthal	7,000,000 »
	c) Mise en souterrain des lignes télégraphiques et téléphoniques :	
	Bruxelles à Lille.	4,000,000 »
	Bruxelles à la frontière néerlandaise	4,000,000 »
	d) Fourniture et pose de câbles :	
	1. Bruxelles-frontière grand'ducale.	} 12,000,000 »
	2. Bruxelles-Charleroi avec embranchement vers Mons.	

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
A. — CENTRALE DIENSTEN.		
1,330,000 »	Materieel en handwerk (Dienst der Electriciteit).	1
1,330,000 »	TOTAAL DER BUITENGEWONE UITGAVEN DER CENTRALE DIENSTEN.	
B. — ZEEWEZEN.		
10,500,000 »	Aankoop van eenen pakketboot	2
	Baggerwerken in de Zee-Schelde tot de verbetering van het regiem van den stroom	3
10,500,000 »	TOTAAL DER BUITENGEWONE UITGAVEN VAN HET ZEEWEZEN.	
C. — POSTERIJEN.		
4,025,000 »	Werken en materieel	4
4,025,000 »	TOTAAL DER BUITENGEWONE UITGAVEN VAN DE POSTERIJEN.	
D. — TELEGRAFEN EN TELEFONEN.		
	Werken en materieel. Credieten aangevraagd voor het gezamenlijke van de aannemingen (met inbegrip eener som van 4,000,000 frank voor schuldvorderingen van vorige dienstjaren).	5
	Derde schijven van credieten voor de aannemingen ingeschreven in artikel 19 der buiten- gewone uitgaven van 1926 :	6
	a) Verbinden van nieuwe abonneenten.	
	b) Leggen van de telegraaflijnen en telefoongeleidingen De Panne-Oostende-Brussel- Herbesthal onder den grond.	
	c) Leggen der telefoon en telegraaflijnen onder den grond van :	
	Brussel naar Rijssel;	
	Brussel naar de Nederlandsche grens.	
	d) Leveren en leggen van kabels :	
	1. Brussel-Luxemburgsche grens.	
	2. Brussel-Charleroi met vertakking naar Bergen.	

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par articles. — Bedrag der credieten per artikel.
7	Deuxièmes tranches de crédit pour les entreprises portées à l'article 6 des dépenses extraordinaires de 1927 :	
	a) <i>Liège.</i> — Agrandissement du bureau central téléphonique (première partie). 300,000 »	
	b) Canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, pavages, chevalets, réparations des toitures, etc., dans l'agglomération bruxelloise. 3,500,000 »	
	c) Canalisations et câbles du réseau de Berchem-Anvers et câble vers la Tête-de-Flandre (y compris les tuyaux pour les canalisations, les accessoires pour câbles et les pavages). 1,000,000 »	6,000,000 »
	d) Equipement de bureaux dans la région liégeoise. 200,000 »	
	e) Construction de lignes dans le sud du Brabant, le Hainaut et la province de Namur (canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, chevalets, y compris les pavages et réparations de toitures). 1,000,000 »	
8	Premières tranches de crédit pour les entreprises suivantes :	
	LOCAUX.	
	a) <i>Anvers-Borgerhout.</i> — Construction d'un bâtiment pour le bureau central téléphonique (y compris l'achat du terrain) fr. 700,000 »	
	b) <i>Anvers.</i> — Bureau central téléphonique, rue des Frères Cellites; grosse construction et parachèvement des nouveaux bâtiments. 1,000,000 »	
	c) <i>Bruxelles.</i> — Construction d'un bureau central téléphonique à Saint-Gilles (y compris l'acquisition du terrain). 1,500,000 »	
	d) <i>Liège.</i> — Deuxième phase de l'agrandissement du bureau central téléphonique et installation du chauffage central. 800,000 »	
	TRAVAUX ET MATÉRIEL.	
	e) Equipement du bureau central automatique à créer à Saint-Gilles-Bruxelles »	
	f) Complètement à 10,000 lignes des bureaux centraux automatiques de Jette et de Schaerbeek »	
	g) Canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, pavages, chevalets, réparations des toitures, etc., dans l'agglomération bruxelloise. 2,000,000 »	14,500,000 »
	h) Equipement du bureau central téléphonique à créer à Borgerhout et de son satellite de Merxem »	
	i) Canalisations de Borgerhout; câbles à Anvers, dans les réseaux du Centre et du Sud (y compris les travaux accessoires, pavages, etc.). 1,000,000	

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
85,845,000 »	<p>Tweede schijven van credieten voor de aannemingen ingeschreven in artikel 6 der buitengewone uitgaven van 1927 :</p> <p>a) <i>Luik.</i> — Vergrooten van het telefoonmiddenkantoor (eerste deel).</p> <p>b) Leidingen, kabels en toebehooren, metalen palen, bestratingswerken, draadstellingen, herstellen van daken, enz., in de Brusselsche agglomeratie.</p> <p>c) Leidingen en kabels van het net Berchem-Antwerpen en kabel naar Vlaamsch Hoofd (met inbegrip van de buizen voor de leidingen, het toebehooren voor kabels en het bestraten).</p> <p>d) Uitrusting van kantoren in de streek van Luik.</p> <p>e) Aanleggen van lijnen in het Zuiden van Brabant, Henegouw en de provincie Namen (leidingen, kabels en toebehooren, metalen palen, draadstellingen, met inbegrip van bestratingswerken en herstellen van daken).</p>	7
	<p>Eerste schijven van crediet voor de volgende aannemingen :</p> <p style="text-align: center;">LOKALEN.</p> <p>a) <i>Antwerpen-Borgerhout.</i> — Optrekken van een gebouw voor het telefoonmiddenkantoor (met inbegrip van het aankopen van den grond).</p> <p>b) <i>Antwerpen.</i> — Telefoonmiddenkantoor Cellebroedersstraat; bouwwerk en voltooiing van de nieuwe gebouwen.</p> <p>c) <i>Brussel.</i> — Optrekken van een telefoonmiddenkantoor te Sint-Gillis (aankoop van den grond inbegrepen).</p> <p>d) <i>Luik.</i> — Tweede phase van het vergrooten van het telefoonmiddenkantoor en inrichting van de centrale verwarming.</p> <p style="text-align: center;">WERKEN EN MATERIEEL.</p> <p>e) Uitrusting van het te Sint-Gillis-Brussel in te richten automatisch telefoonmiddenkantoor.</p> <p>f) Bijkomende uitrusting, voor 10,000 lijnen van de automatische middenkantoren van Jette en Schaerbeek.</p> <p>g) Leidingen, kabels en toebehooren, metalen palen, bestratingswerken, draadstellingen, herstellen van daken, enz., in de Brusselsche agglomeratie.</p> <p>h) Uitrusting van het te Borgerhout in te richten telefoonmiddenkantoor en van dezes satellietkantoor Merxem.</p> <p>i) Leidingen van Borgerhout; kabels te Antwerpen, in de netten van het Centrum en van het Zuiden (met inbegrip der bijhoorende werken, bestratingswerken, enz.):</p>	8

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
	<p>j) Construction de lignes dans les provinces de Liège et de Luxembourg (canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, chevalets, pavages, réparations de toitures , etc.)</p> <p>k) Construction de lignes : 1^o dans les provinces du Hainaut et de Namur et dans le sud du Brabant; 2^o dans le nord du Brabant, la province d'Anvers et le Limbourg; 3^o dans les deux Flandres et à Tournai (canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, chevalets, pavages, réparations de toitures. etc.)</p> <p>l) Extension du nombre des abonnés</p> <p>m) Fourniture et installation d'un poste de T. S. F. à ondes courtes</p> <p>n) Equipement en automatiques des bureaux centraux téléphoniques de Liège, Seraing, Herstal, Ans, Chênée et Jupille</p> <p>o) Equipement en automatique du bureau central téléphonique de Gand</p>	<p>1,500,000 »</p> <p>1,000,000 »</p> <p>5,000,000 »</p> <p>»</p> <p>»</p> <p>»</p>
	TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES . fr.	
	D. — AÉRONAUTIQUE.	
9	Travaux et matériel fr.	7,800,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE L'AÉRONAUTIQUE. fr.	

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<p>j) Aanleggen van lijnen in de provinciën Luik en Luxemburg (leidingen, kabels en toebehooren, metalen palen, draadstellingen, bestratingswerken, herstellen van daken, enz.).</p> <p>k) Aanleggen van lijnen : 1° in de provinciën Henegouw en Namen en in het Zuiden van Brabant, 2° in het Noorden van Brabant, de provinciën Antwerpen en Limburg; 3° in beide Vlaanderen en te Doornijk (leidingen, kabels en toebehooren, metalen palen, draadstellingen, bestratingswerken, herstellen van daken, enz.).</p> <p>l) Uitbreiding van het getal abonneenten,</p> <p>m) Leveren en oprichten van eenen post van draadlooze telegraphie met korte golvingen.</p> <p>n) Uitrusting als automatisch werkende kantoren der telefoonmiddenkantoren Luik, Seraing, Herstal, Ans, Chênée en Jupille.</p> <p>o) Uitrusting als automatisch werkende kantoor van het telefoonmiddenkantoor Gent.</p>	
85,845,000 »	TOTAAL DER BUITENGEWONE UITGAVEN DER TELEGRAFEN EN TELEFONEN.	
7,800,000 »	<p style="text-align: center;">D. — LUCHTVAART.</p> <p>Werken en materieel</p>	9
7,800,000 »	TOTAAL DER BUITENGEWONE UITGAVEN VAN DE LUCHTVAART.	

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.	Montant des dépenses extraordinaires. — Bedrag der buitengewone uitgaven.
RÉCAPITULATION.		
A.	Services centraux	1,330,000 »
B.	Marine	10,500,000 »
C.	Postes.	4,025,000 »
D.	Télégraphes et Téléphones	85,845,000 »
E.	Aéronautique	7,800.000 »
TOTAL DU TABLEAU III (Dépenses extraordinaires). . . fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 5 novembre 1927.

ALBERT.

Par le Roi :

*Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes,
Télégraphes, Téléphones et Aéronautique,*

E. ANSEELE.

Le Ministre des Finances,

Bⁿⁿ M. HOUTART.

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER BEHEEREN.	HOOFDSTUKKEN.
OPSOMMING.		
109,500,000 »	Centrale diensten	A.
	Zeewezen.	B.
	Posterijen	C.
	Telegrafen en Telefonen	D.
	Luchtvaart	E.
109,500,000 »	TOTAAL VAN TABEL III (Buitengewone uitgaven).	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 5 November 1927.

ALBERT.

Van 's Konings wege :

*De Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen,
Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart,*

. ANSEELE.

De Minister van Financiën,

B^{on} M. HOUTART.

(24)

BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique.

TABLEAU IV

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

BEGROOTING

VAN DE

Beheeren van Zeewezen, Posterijen, Telegrafen, Telefonen en Luchtvaart.

TABEL IV

BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
1	Remboursement de la valeur de travaux de premier établissement et de fournitures effectués pour compte de tiers	800,000 »
TOTAL DU TABLEAU IV (Recettes extraordinaires des Télégraphes et Téléphones) . fr.	

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.
	TELEGRAFEN EN TELEFONEN.	
800,000 »	Terugbetaling van de waarde der werken van eersten aanleg en van leveringen voor rekening van derden gedaan.	1
800,000 »	TOTAAL VAN TABEL IV (Buitengewone ontvangsten der Telegraf en Telefonen).	

(48)

XVII
DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique

POUR L'EXERCICE 1928.

T A B L E A U I

DÉPENSES D'EXPLOITATION.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		A. — SERVICES CENTRAUX.			
		SECTION 1 ^{re} . — ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»	Traitement du Ministre			
		<i>Secrétariat général. — Services des traductions.</i>			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. :			
		GRADES.	Traitement annuel.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		Secrétaire général	32,000 à 38,000	1	
		Directeur général	32,000 à 38,000	2	
		Ingénieur en chef, directeur d'administration	28,000 à 32,000	1	
		Directeur d'administration	26,000 à 30,000	1	
		Ingénieur en chef, inspecteur de direction	24,000 à 30,000	1	
		Inspecteur de direction	20,000 à 26,000	5	
		Greffier	14,000 à 26,000	2	
		Inspecteur technique	8,000 à 26,000	4	
		Chef de division	15,300 à 22,000	14	
		Conseiller juridique	15,300 à 22,000	1	
		Bibliothécaire de première classe	9,300 à 22,000	1	
		Chef de service adjoint des traductions	15,300 à 22,000	1	
		Inspecteur	10,300 à 22,000	6	
		Chef de bureau	14,000 à 17,900	1	
		Traducteur chef	10,300 à 17,900	3	
		Sous-chef de bureau	8,400 à 16,600	13	
		Comptable	6,700 à 12,700	1	
		Traducteur	4,500 à 14,000	3	
		Commis principal, commis, commis d'ordre, agréé	4,000 à 11,500	33	
		Chef-expéditionnaire	8,400 à 11,000	1	
		Expéditionnaires et dactylographes	4,000 à 10,400	14	
		<i>Fonctionnaires et agents en disponibilité par suppression d'emploi :</i>		109	
		Inspecteur de direction	20,000 à 26,000	1	
		Chef de service des traductions	20,000 à 26,000	2	
		Chef de division	15,300 à 22,000	2	
		Chef de bureau	14,000 à 17,900	1	
		Greffier	14,000 à 26,000	1	
		Sous-chef de bureau	8,400 à 16,600	1	
		Traducteur chef	10,300 à 17,900	2	
		Traducteur, commis principal	4,500 à 14,000	3	
		Expéditionnaire, dactylographe	4,000 à 10,400	2	
				15	
		A REPORTER. . fr.			1,930,000
					A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
100,000	100,000	»	»	<p>ART. 1^{er}. — Les frais de représentation disparaissent ensuite de la loi du 24 juillet 1927 fixant le traitement des Ministres à 100,000 francs. (Voir <i>Doc. parl.</i> Chambre des Représentants, n° 302, session de 1926-1927.)</p>
				<p>(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et pour l'augmentation provisoire, une somme de 1,133,250 francs, figurant dans le total de l'article 11 de 1927.</p>
				<p>ART. 2. — La somme de 1,930,000 francs (litt. a) comprend les crédits prévus en 1927 pour les lettres a et b, le service des traductions étant incorporé dans les services généraux ensuite de la réorganisation des cadres.</p>
				<p>Augmentation de 60,950 francs se répartissant comme suit :</p>
				<p>Majoration du taux des indemnités familiales (arr. royaux du 24 septembre 1926 et 28 février 1927. fr. 27,000</p>
				<p>Le crédit de 1927 relatif à l'allocation spéciale (20 p. c.) ne prévoyait que la dépense afférente à dix mois, tandis qu'elle est calculée pour 12 mois en 1928 55,000</p>
3,969,500	(1) 3,908,550	60,950	»	<p>Le crédit de 1927 de la partie mobile était calculé sur 15 tranches pour la partie principale et sur 8 tranches pour l'augmentation provisoire. Le crédit de 1928 est établi respectivement pour 17 et 3 tranches. 50,250</p>
				<p>TOTAL fr. 132,250</p>
				<p>Diminution par suite de la réorganisation des services fr. 69,800</p>
				<p>Suppression du comité consultatif du personnel 1,500</p>
				<p>71,300</p>
4,039,500	4,008,550	60,950	»	<p>Reste en plus fr. 60,950</p>

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr. 1,930,000
			80,000
	b.	Indemnité de résidence	70,000
	c.	Indemnités familiale et de naissance	320,000
	d.	Indemnités diverses, secours, coopération, etc.
		Comité consultatif du personnel (<i>pour mémoire</i>).	
	e.	Allocation spéciale 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927)	386,000
	f.	Partie mobile des traitements :	
		1. Partie principale (17 tranches)	1,150,000
		2. Augmentation provisoire (3 tranches).	33,500
			1,183,500
		TOTAL . . fr.	3,969,500
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, etc. :	
	a.	Services généraux :	
		16 agents au traitement annuel de 3,600 à 8,600 francs	170,000
		10 écoreuses au salaire de 6 francs par jour	
		1 chef classeur en disponibilité	
3	27		
	b.	Indemnité de résidence	13,000
	c.	Indemnités familiale et de naissance	11,000
	d.	Id. diverses, secours, coopération, etc.	25,500
	e.	Allocation spéciale 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927).	30,000
	f.	Partie mobile des traitements et salaires :	
		Partie principale (17 tranches).	110,000
		Augmentation provisoire (3 tranches).	4,600
			114,600
		Indemnités pour travail extraordinaire :	
4	a.	Fonctionnaires et employés	10,000
	b.	Agents commissionnés, ouvriers, etc.	13,000
		Indemnités de déplacements :	
5	a.	Fonctionnaires et employés	100,500
	b.	Agents commissionnés, ouvriers, etc.	2,000
		Matériel :	
6	a.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, de diplômes pour décorations, etc.	100,000
	b.	Chauffage, éclairage, eau.	110,000
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel et aux locaux occupés par le Secrétariat général, mobilier, loyers de locaux, menues dépenses	90,000
		A REPORTER. . fr.	

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
4,069,500	4,008,550	60,950	»	
364,100	(1) 371,750	»	7,650	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 112,250 francs figurant dans le total de l'article 11 de 1927.
23,000	23,000	»	»	ART. 3. — Augmentation de . . . fr. 2,350 Le crédit de 1927 était calculé sur 15 tranches pour la partie principale de la partie mobile des traitements et salaires et sur 8 tranches pour l'augmentation provisoire. Le crédit de 1928 est établi respectivement pour 17 et 3 tranches. Diminution, par suite de la réorganisation des services. fr. 10,000
102,500	69,000	33,500	»	Reste en moins fr. 7,650
300,000	300,000	»	»	ART. 5. — Majoration de 50 p. c. des indemnités de déplacements (arrêté royal du 30 juin 1927).
4,859,100	4,772,300	94,450	7,650	

NUMERO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT . . fr.			
7	»	Pensions et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1928 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.			
8	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant revision des pensions.			
9	»	Remboursement à la Caisse des veuves et orphelins des pertes subies sur les pensions acquises au 1 ^{er} janvier 1920 par application de la loi du 25 février 1920, prescrivant le paiement anticipatif des pensions			
10	»	Dépenses diverses et imprévues			
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
		Partie mobile des traitements et salaires :			
(1)	a.	Partie principale (<i>pour mémoire</i>).			
	b.	Augmentation provisoire (<i>pour mémoire</i>).			
		SECTION 2. — SERVICE DE LA PROPAGANDE ET DU TOURISME.			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		Directeur d'administration (*)	26,000 à 30,000	1	120,000
		Inspecteur de direction	20,000 à 26,000	1	
		Chef de division (*)	15,300 à 22,000	1	
		Sous-chef de bureau	8,400 à 16,600	1	
		Commis.	5,200 à 11,500	3	
		Dactylo	4,000 à 8,600	2	
			TOTAL . . .	9	
		(*) En disponibilité par suppression d'emploi.			
	b.	Indemnité de résidence fr. 8,000			
	c.	Indemnités familiale et de naissance 5,000			
	d.	Indemnités diverses; secours, coopération, etc. 2,500			
	e.	Allocation spéciale 2 ^e p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927) 24,000			
	f.	Partie mobile des traitements :			
		Partie principale (17 tranches) fr. 77,600		}	85,400
		Augmentation provisoire (3 tranches) 7,800			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		Messenger	3,600 à 8,600	2	15,000
		Ecureuse	6 francs par jour.	1	
			TOTAL . . .	3	
		A REPORTER. . fr. 15,000			
		A REPORTER . . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
4,859,100	4,772,300	94,450	7,650	
488,000	468,000	20,000	»	ART. 7. — Majoration résultant de l'accroissement du nombre des pensions et de l'augmentation de la partie mobile des pensions.
22,500	22,500	»	»	
1,000	1,000	»	»	
2,000	2,000	»	»	
»	»	»	»	(1) ART. 11 de 1927, supprimé. Répartition du crédit de 1,245,500 francs de 1927, par article du budget de 1928 : Article 2 : Partie principale . . . fr. 1,049,000 Augmentation provisoire . . . 84,250 Article 3 : Partie principale 100,000 Augmentation provisoire . . . 12,250 TOTAL fr. 1,245,500
244,900	(2) 244,900	»	»	(2) Y compris, pour la partie mobile, une somme de 62,400 francs figurant dans le total de l'article 18 du budget de 1927. ART. 11. — Malgré l'augmentation pour la partie mobile, le crédit ne change pas du fait que la dépense pour l'allocation spéciale de 20 p. c. a été surévaluée en 1927.
36,600	(3) 36,600	»	»	(3) Y compris, pour la partie mobile, une somme de 15,600 francs figurant dans le total de l'article 18 du budget de 1927. ART. 12. — Malgré le calcul de l'allocation spéciale de 20 p. c. pour 12 mois en 1928 contre 10 mois en 1927 et la hausse de l'index, le crédit ne change pas du fait que les crédits pour l'allocation spéciale et la partie mobile ont été surévalués en 1927.
5,654,100	5,547,300	114,450	7,650	

NUMERO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . fr.
				REPORT. . fr. 15,000
	b.	Indemnité de résidence		1,400
	c.	Indemnités familiale et de naissance		1,200
	d.	Indemnités diverses; secours, coopération, etc.		400
	e.	Allocation spéciale 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927)		3,000
	f.	Partie mobile :		
		Partie principale (17 tranches)	13,000	} 15,600
		Augmentation provisoire (3 tranches).	2,600	
			TOTAL. . fr.	36,600
		Indemnités pour travail extraordinaire :		
13	a.	Fonctionnaires et employés.	fr.	1,700
	b.	Personnel ouvrier.		300
		Frais de déplacements :		
14	a.	Fonctionnaires et employés.	fr.	9,300
	b.	Personnel ouvrier.		700
15	»	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.		
16	»	Publicité commerciale		
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
		Partie mobile des traitements et salaires :		
(1)	a.	Partie principale (pour mémoire).		
	b.	Augmentation provisoire (pour mémoire).		
		SECTION 3. — COMITÉ SUPÉRIEUR DE CONTRÔLE.		
		I. — Services généraux.		
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :		
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.
				Dépenses.
		Directeur d'administration.	26,000 à 30,000	1
		1° Service de surveillance :		
		Commissaire de surveillance principal	15,300 à 22,000	1
		Commissaire de surveillance	10,300 à 17,900	4
		Sous-commissaire de surveillance	5,900 à 12,700	19
		Agent spécial de surveillance.	4,500 à 11,000	2
		A REPORTER		27
				A REPORTER. . fr.

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFERENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
5,654,100	5,547,300	114,450	7,650	
2,000	2,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
21,000	21,000	»	»	
25,000	25,000	»	»	
»	»	»	»	(1) Art. 18 de 1927, supprimé.
				Le crédit de 78,000 francs se répartit comme suit entre les articles de 1928 :
				Article 11 : Partie principale . . . fr. 57,000 Augmentation provisoire . 5,400
				Article 12 : Partie principale 13,000 Augmentation provisoire . 2,600
				Total, fr. 78,000
5,712,100	5,605,300	114,450	7,650	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT . fr.			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
17		REPORT.		27	
		<i>2^o Service de contrôle de travaux :</i>			
		Inspecteur de travaux	15,300 à 22,000	1	} 490,000
		Contrôleur de travaux.	10,300 à 17,900	3	
		Contrôleur adjoint de travaux	6,700 à 12,700	2	
		Agent de contrôle de travaux	4,500 à 11,000	1	
		<i>3^o Services administratifs :</i>			
		Chef de division	15,300 à 22,000	1	} 338,550
		Sous-chef de bureau	8,400 à 16,600	2	
		Commis principal, commis, commis d'ordre, etc.	4,000 à 11,500	3	
		Expéditionnaire, dactylographe et agréé	3,900 à 10,400	6	
		TOTAL		46	
		b.	Indemnité de résidence fr.		37,950
	c.	Indemnités familiale et de naissance		20,590	
	d.	Jetons de présence des membres, indemnité du magistrat-président, des secrétaires et des experts, coopération, secours, etc.		32,030	
	e.	Allocation spéciale 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927.)		97,680	
	f.	Partie mobile :		} 338,550	
		Partie principale (17 tranches) fr.	326,400		
		Augmentation provisoire (3 tranches)	12,150		
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des huissiers, nettoyeurs, écu- reuses, etc. :			
18		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		Huissier	A. 5,500 à 7,500	2	} 31,400
		Nettoyeur	J. 19.20 à 23.20	2	
		Concierge-écureuse.	J. 6.10	1	
		Ecureuse	J. 6.20	1	
		TOTAL		6	
		b.	Indemnité de résidence fr.		2,300
		c.	Indemnités familiale et de naissance		7,690
		d.	Indemnités compensatoires, supplément local, secours, etc.		2,930
		e.	Allocation spéciale 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927.)		2,840
	f.	Partie mobile :		} 19,640	
		Partie principale (17 tranches) fr.	19,100		
		Augmentation provisoire (3 tranches)	540		
19	a.	Fonctionnaires et employés		1,500	
	b.	Huissiers, gens de service, etc.		1,000	
A REPORTER . . fr.					

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
5,712,100	5,605,300	114,450	7,650	
1,016,800	(1) 1,053,100	»	36,300	(1) Y compris 352,900 francs pour la partie mobile des traitements et l'augmentation provisoire figurant dans le total de l'article 26 de 1927. ART. 17. — Diminution : Réduction du nombre d'agents 29,900 Diminution des parties mobile et provisoire ensuite de la réduction du nombre d'agents 14,350 Diminution des jetons de présence des membres, indemnités, etc. 9,020 <u>53,270</u> Augmentation de l'allocation spéciale de 20 p. c. (voir art. 2) 14,680 De l'indemnité de résidence . 1,100 Des indemnités familiale et de naissance 1,190 <u>16,970</u> Reste en moins fr. 36,300 (2) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 17,100 francs figurant dans le total de l'article 26 de 1927. ART. 18. — Diminutions : Diminution de l'indemnité familiale 1,110 Diminution des indemnités compensatoires, supplément local, secours. 2,370 Diminution de l'allocation spéciale de 20 p. c. surévaluée en 1927 6,160 <u>9,640</u> Augmentations : Promotions régulières 5,500 Indemnité de résidence 800 Partie mobile et augmentation provisoire 2,540 <u>8,840</u> Reste en moins fr. 800 ART. 19. — Somme suffisante pour les besoins de 1928.
66,800	(2) 67,600	»	800	
2,500	6,000	»	3,500	
6,798,200	6,732,000	114,450	48,250	

NUMERO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																							
				REPORT.	fr.																																				
		Frais de déplacements :																																							
20	a.	Membres et experts du comité	fr.	15,700																																					
	b.	Fonctionnaires et agents.		129,700																																					
		Matériel :																																							
21	a.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, etc.		19,500																																					
	b.	Chauffage, éclairage, loyer de locaux, mobilier, menues dépenses, etc.		63,000																																					
22	»	Pension et premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1928 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.																																							
23	»	Exécution de la loi du 3 juin 1920, portant revision des pensions																																							
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.																																							
	»	Partie mobile des traitements et salaires :																																							
(1)	a)	Partie principale (pour mémoire).																																							
	b)	Augmentation provisoire (pour mémoire).																																							
		II. — Service de recherche des auteurs de vols au chemin de fer (2).																																							
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :																																							
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>GRADES.</th> <th>Traitements annuels.</th> <th>Nombre d'agents.</th> <th>DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">1^o Service de surveillance :</td> </tr> <tr> <td>Commissaire de surveillance</td> <td>10,300 à 17,900</td> <td>1</td> <td rowspan="3">228,200</td> </tr> <tr> <td>Sous-commissaire de surveillance</td> <td>5,900 à 12,700</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Agent spécial de surveillance.</td> <td>4,500 à 11,000</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td colspan="4">2^o Services administratifs :</td> </tr> <tr> <td>Sous-chef de bureau</td> <td>8,400 à 16,600</td> <td>1</td> <td rowspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Commis principal, commis, commis d'ordre, etc.</td> <td>4,000 à 11,500</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Dactylographe et agréé</td> <td>3,900 à 9,000</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>27</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	DÉPENSES.	1 ^o Service de surveillance :				Commissaire de surveillance	10,300 à 17,900	1	228,200	Sous-commissaire de surveillance	5,900 à 12,700	11	Agent spécial de surveillance.	4,500 à 11,000	8	2 ^o Services administratifs :				Sous-chef de bureau	8,400 à 16,600	1		Commis principal, commis, commis d'ordre, etc.	4,000 à 11,500	2	Dactylographe et agréé	3,900 à 9,000	4		TOTAL	27	
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	DÉPENSES.																																						
1 ^o Service de surveillance :																																									
Commissaire de surveillance	10,300 à 17,900	1	228,200																																						
Sous-commissaire de surveillance	5,900 à 12,700	11																																							
Agent spécial de surveillance.	4,500 à 11,000	8																																							
2 ^o Services administratifs :																																									
Sous-chef de bureau	8,400 à 16,600	1																																							
Commis principal, commis, commis d'ordre, etc.	4,000 à 11,500	2																																							
Dactylographe et agréé	3,900 à 9,000	4																																							
	TOTAL	27																																							
	b.	Indemnité de résidence	fr.	12,700																																					
	c.	Indemnités familiale et de naissance		11,790																																					
	d.	Indemnités diverses, secours, etc.		2,000																																					
	e.	Allocation spéciale 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927)		45,480																																					
	f.	Partie mobile :																																							
		Partie principale (17 tranches)	166,540	173,830																																					
		Augmentation provisoire (3 tranches)	7,290																																						
25	»	Indemnités pour travail extraordinaire																																							
26	»	Frais de déplacements.																																							
				A REPORTER.	fr.																																				

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
6,798,200	6,732,000	114,450	48,250	
145,400	108,800	36,600	»	ART. 20. — Relèvement du taux des frais de déplacements. (Arrêté royal du 30 juin 1927.)
82,500	64,500	18,000	»	ART. 21. — Renchérissement du prix des objets et matières.
27,100	10,000	17,100	»	ART. 22. — Accroissement du nombre des pensions et augmentation de la partie mobile des pensions.
2,500	2,500	»	»	
»	»	»	»	(1) ART. 23 de 1927. supprimé.
				Répartition du crédit de 370,000 francs de 1927, entre les articles de 1928 :
				Article 17 : Partie principale . . . fr. 314,750
				Augmentation provisoire . . . 38,150
				Article 18 : Partie principale 15,250
				Augmentation provisoire. 1,850
				TOTAL fr. 370,000
				(2) Les dépenses relatives à ce service sont entièrement à charge de la Société nationale des Chemins de fer belges (art. 24, 25 et 26) . fr. 535,100
				(3) Y compris, pour la partie mobile des traitements et des salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 163,300 francs, reprise à l'article 30 de 1927.
				ART. 24. — Augmentations :
				Promotions régulières . . . fr. 8,800
				Allocation spéciale 20 p. c. (voir art. 2). 6,480
				Partie mobile et augmentation provisoire 10,530
				25,810
				Diminutions :
				Indemnités familiale et de naissance . . . 210
				Indemnité de résidence. 2,900
				3,110
				Reste en plus fr. 22,700
				ART. 25. — Crédit estimé suffisant pour 1928.
				ART. 26. — Augmentation du taux des frais de déplacements. (Arrêté royal du 30 juin 1927.)
500	2,500	»	2,000	
60,600	50,500	10,100	»	
7,590,800	7,422,100	218,950	50,250	

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT, fr.			
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
	»	Partie mobile des traitements et salaires :			
		a) Partie principale (<i>pour mémoire</i>).			
		b) Augmentation provisoire (<i>pour mémoire</i>).			
		SECTION 3. — SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ.			
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :			
	a.	Traitements :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses
		Directeur général	32,000 à 38,000	1	461,000
		Ingénieur en chef, directeur de service	24,000 à 30,000	2	
		Ingénieur principal, ingénieur	10,500 à 26,000	3	
		Chef de division	15,300 à 22,000	2	
		Inspecteur	15,300 à 22,000	1	
		Sous-chef de bureau	8,400 à 16,600	4	
		Sous-chef de bureau de dessin		2	
		Commis principal, commis	4,500 à 11,500	8	
		Commis d'ordre			
		Agréé principal, agréé.	4,200 à 9,000	3	
		Dessinateur.	5,900 à 11,500	1	
		Expéditionnaire	4,500 à 10,400	1	
		Dactylographe.	4,500 à 8,600	5	
		Huissier principal	7,100 à 7,500	1	
		Surveillant électricien.	8,000 à 12,500	1	
		Visiteur électricien et brigadier électricien	6,700 à 9,300	2	
		TOTAL		37	
	b.	Indemnités diverses, récompenses fr.			7,500
	c.	Indemnité de résidence			23,500
	d.	Indemnités familiale et de naissance			18,800
	e.	Traitements de disponibilité			33,700
	f.	Partie mobile {	partie principale (17 tranches).		284,600
			augmentation provisoire (3 tranches).		10,000
	g.	Allocation spéciale 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927)			92,200
		A REPORTER. . fr.			

(1)

27

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
7,590,800	7,422,100	218,950	50,250	
»	»	»	»	(1) ART. 30 de 1927. — Supprimé. Le crédit de 163,300 francs (142,500 partie principal + 20,800 augmentation provisoire) est transféré à l'article 24 de 1928.
931,300	(2) 909,600	21,700	»	(2) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 286,500 francs, figurant dans le total de l'article 49 de 1927. ART. 27. — Majoration résultant : 1° de ce que les crédits prévus comportent l'octroi de l'allocation spéciale de 20 p. c. pendant toute l'année, alors que, pour l'exercice 1927, cette allocation n'a pris cours qu'à partir du 1 ^{er} mars; 2° du rajustement de la partie mobile ensuite de la hausse de l'index.
8,522,100	8,331,700	240,650	50,250	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT, . . . fr.			
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés de la ligne vicinale Mons-Boussu :			
	a.	Traitements :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
28		Inspecteur technique principal	23,000 à 26,000	1	116,600
		Sous-chef de bureau	8,400 à 16,600	1	
		Commis principal	10,300 à 11,500	1	
		Commis d'ordre	4,500 à 11,000	1	
		Agréé	4,200 à 9,000	2	
		Contremaître électricien	8,000 à 12,500	1	
		Brigadier électricien principal et brigadier électric..	6,700 à 9,300	5	
		TOTAL		12	
	b.	Indemnités diverses, récompenses et primes 15,000			
	c.	Indemnités familiale et de naissance 6,900			
	d.	Partie mobile { partie principale (17 tranches) 78,200			
		{ augmentation provisoire (3 tranches) 3,300			
	e.	Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927) 23,400			
		Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité :			
	a.	Salaires :			
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.	Dépenses.
29		Sous-préparateur électricien	8,078.40 à 10,281.60	1	97,000
		Chef électricien	9,057.60 à 11,260.80	1	
		Electricien	8,078.40 à 10,281.60	5	
		Sous-électricien.	7,344.00 à 9,057.60	1	
		Huissier-messager	3,600.00 à 6,700.00	1	
		Nettoyeur (administration centrale)	5,875.20 à 7,099.20	1	
		Ecureuse.	1,826	2	
		TOTAL		12	
	b.	Primes d'économie et de régularité, de travail à l'entreprise. 10,000			
	c.	Indemnités diverses, récompenses, etc.. 2,500			
	d.	Indemnités familiale et de naissance 7,000			
	e.	Supplément régional ou local. 8,000			
	f.	Partie mobile 30,800			
	g.	Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927) 1,400			
		A REPORTER. . . . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
8,522,100	8,331,700	240,650	50,250	
243,400	(1) 235,700	7,700	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 83,400 francs, figurant dans le total de l'article 49 de 1927. ART. 28. — Crédit mis à la hauteur des besoins de 1928.
156,700	(2) 183,500	»	26,800	(2) Y compris, pour la partie mobile des salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 53,500 francs, figurant dans le total de l'article 49 de 1927. ART. 29. — Crédit ramené à la hauteur des besoins présumés de 1928.
8,922,200	8,750,900	248,350	77,050	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
		Salaires, indemnités et primes des ouvriers et autres agents subalternes de la ligne vicinale Mons-Boussu :			
	a.	Salaires :			
		GRADES.	Salaires par an,	Nombre d'agents.	Dépenses.
		Conducteur de tramway	6,854.40 à 8,323.20	54	
		Magasinier	6,960.00 à 9,360.00	1	
		Electricien	8,078.40 à 10,281.60	4	
		Chauffeur d'usine d'électricité	7,344.00 à 9,057.60	4	
		Sous-électricien.	7,344.00 à 9,057.60	15	
		Ajusteur	7,588.80 à 9,424.80	1	
		Forgeron	7,588.80 à 9,424.80	1	
		Chef menuisier.	8,568.00 à 10,404.00	1	
		Menuisier	7,588.80 à 9,424.80	3	800,000
		Peintre	7,344.00 à 9,057.80	1	
		Maçon	7,344.00 à 9,057.80	1	
30		Paveur	7,344.00 à 9,057.80	2	
		Piocheur	5,875.20 à 6,609.60	3	
		Nettoyeur de voitures.	5,875.20 à 6,609.60	10+3PH*	
		Manceuvre	5,875.20 à 6,609.60	1+1PE.*	
		Messager	3,600.00 à 6,700.00	1	
		* { Pour l'hiver.		103+3PH*	
		{ Pour l'été.		1P.E.*	
	b.	Primes			88,000
	c.	Indemnités diverses, récompenses			14,500
	d.	Indemnités familiale et de naissance			27,000
	e.	Supplément local			79,000
	f.	Allocation spéciale de 20 p. c.			25,700
	g.	Partie mobile { partie principale.			296,000
		{ augmentation provisoire.			5.200
		Indemnités pour travail extraordinaire :			
31	a.	Fonctionnaires et employés.			3,500
	b.	Ouvriers			2,500
32	»	Indemnités pour travail extraordinaire du personnel de la ligne vicinale Mons-Boussu.			
		A REPORTER. . . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
8,922,200	8,750,900	248,350	77,050	
1,335,400	(1) 1,465,600	»	130,200	(1) Y compris, pour la partie mobile des salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 502,600 francs, figurant dans le total de l'article 49 de 1927.
6,000	6,000	»	»	
8,500	8,500	»	»	
10,272,100	10,231,000	248,350	207,250	ART. 30. — Même justification qu'à l'article 29.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
			REPORT. . . fr.
		Frais de déplacements :	
33	a.	Fonctionnaires et employés fr.	32,500
	b.	Ouvriers	4,000
34	»	Frais de déplacements du personnel de la ligne vicinale Mons-Boussu	
35	a.	Chauffage, éclairage, eau	20,000
	b.	Achat et entretien de mobilier, fournitures de bureau, imprimés, menues dépenses.	20,000
		Achat de matières premières et d'objets d'approvisionnement :	
36	a.	Pour la réparation et l'entretien ainsi que pour les fournitures et travaux effectués pour compte de tiers	983,000
	b.	Pour l'exploitation de la ligne vicinale Mons-Boussu.	417,000
		(Il pourra être mis à la disposition du comptable du Service de l'Electricité, à charge de cet article, des avances de fonds n'excédant pas 30,000 francs ; il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de trois mois.)	
37	x	Pertes et avaries. — Indemnités du chef d'accidents pouvant survenir sur la ligne vicinale Mons-Boussu	
		Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer :	
	a.	Pensions des ouvriers :	
		1. Service de l'électricité fr.	8,000
		2. Ligne vicinale Mons-Boussu.	72,000
			80,000
	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution :	
		1. Service de l'électricité	150
38		2. Ligne vicinale Mons-Boussu.	1,050
			1,200
	c.	Secours à d'anciens ouvriers ou à leurs familles se trouvant dans un situation malheureuse :	
		1. Service de l'électricité	40
		2. Ligne vicinale Mons-Boussu.	360
			400
	d.	Majoration des pensions en exécution de la loi du 3 juin 1920 :	
		1. Service de l'électricité	200
		2. Ligne vicinale Mons-Boussu.	1,800
			2,000
			A REPORTER. fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
10,272,100	10,231,000	248,350	207,250	
36,500	38,900	»	2,400	ART. 33. — Diminution résultant de la mise en disponibilité d'un chef d'atelier électricien.
2,600	2,400	200	»	ART. 34. — Ajustement du crédit.
40,000	64,000	»	24,000	ART. 35. — Diminution résultant du fait que le Service de l'électricité n'occupe plus les locaux de la rue de la Charité, 25.
1,400,000	2,120,000	»	720,000	ART. 36. — Crédit mis en rapport avec les besoins présumés de 1928.
10,000	10,000	»	»	
83,600	53,560	30,040	»	ART. 38. — Péréquation des pensions et augmentation du nombre des bénéficiaires.
11,844,800	12,519,860	278,590	953,650	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
11,844,800	12,519,860	278,590	953,650	
55,500	19,500	36,000	»	ART. 39. — Crédit mis en rapport avec les besoins présumés de 1928.
24,500	47,000	»	22,500	ART. 40. — La réduction provient de ce que la S. N. C. F. B. a repris à sa charge une partie des pensions existantes au 31 décembre 1926.
1,000	1,000	»	»	
1,000	400	600	»	ART. 42. — Augmentation résultant de la pré- quation des pensions.
274,700	228,100	46,600	»	ART. 43. — Equipement électrique et aménage- ment du laboratoire des essais électriques. Prévisions de dépenses extraordinaires : 1927 et 1928. . . . fr. 380,000 Intérêts 8 p. c. 30,400 Capital non amorti de la ligne vicinale Mons-Boussu (mis à la disposition du Service de l'Electricité à partir du 1 ^{er} janvier 1926) : Fin 1927. fr. 2,200,000 Prévisions dépenses extraor- 1,250,000 625,000 dinaires de 1928 : 2 Total . fr. 2,825,000 Intérêts 8 p. c. = 226,000 francs. Amortissement = 6,800 —
2,000	2,000	»	»	
12,203,500	12,817,860	361,790	976,150	

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
		Partie mobile des traitements et salaires :	
(1)	a.	Service de l'électricité :	
		Partie principale (<i>pour mémoire</i>) :	
		Augmentation provisoire (<i>pour mémoire</i>).	
	b.	Ligne vicinale Mons-Boussu :	
		Partie principale (<i>pour mémoire</i>).	
		Augmentation provisoire (<i>pour mémoire</i>)	
		SECTION 5. — DÉPENSES GÉNÉRALES.	
45	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers commissionnés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse, ou à d'anciens fonctionnaires et employés qui n'ont pas droit à une pension par application de l'article 50 de la loi du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles.	
46	»	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées ci-dessus. .	
		Délégations, commissions, comités, conseils, jurys, etc. Jetons de présence, frais de parcours, indemnités :	
47	a.	Délégation à la Société des Installations maritimes de Bruxelles fr.	2,000
	b.	Comité consultatif de contentieux administratif et d'administration générale. —	
		Indemnités. — Abonnements au chemin de fer, etc.	37,000
	c.	Transport d'énergie électrique.	3,000
	d.	Conseil d'appel	5,000
		(Les magistrats qui font partie du Comité consultatif de contentieux administratif et d'administration générale et du Conseil d'appel toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres et jouiront des mêmes avantages. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	
48	»	Cours de langue française, de langue flamande et de langue allemande aux agents de l'administration : rémunération des directeurs, professeurs, etc., achat de livres, location de locaux, dépenses diverses relatives à ces cours.	
49	»	Honoraires des avocats : abonnements téléphoniques, etc.	
50	»	Commission centrale d'examen	
51	»	Bibliothèque centrale : achat de livres, publications, impressions, reliures, etc.	
52	»	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer.	
53	»	Affiliation à l'Union internationale des tramways, des chemins de fer d'intérêt local et des transports publics automobiles.	
54	»	Affiliation au Comité national belge de l'organisation scientifique	
		TOTAL DES DÉPENSES DES SERVICES CENTRAUX. fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
12,203,500	12,817,860	391,790	976,150	ART. 49 de 1927 supprimé. (1) Répartition du crédit par article du budget de 1928 :
				Art. 27 :
				Partie principale . . . fr. 257,000
				Augmentation provisoire. . . 29,500
				286,500
»	»	»	»	Art. 28 :
				Partie principale 73,600
				Augmentation provisoire. . . 9,800
				83,400
				Art. 29 :
				Partie principale 42,000
				Augmentation provisoire . . 11,500
				53,500
				Art. 30 :
				Partie principale 418,400
				Augmentation provisoire. . . 84,200
				502,600
170,000	268,800	»	98,800	TOTAL . fr. 926,000
12,000	9,000	3,000	»	ART. 45. — Réduction de 98,800 francs, dont, en ordre principal : 70,000 francs de subventions aux ascendants des agents décédés ensuite de faits de guerre, et 20,000 francs de secours aux anciens fonctionnaires et employés et à leurs familles, réductions possibles par suite du décès des secourus.
47,000	47,000	»	»	ART. 46. — Augmentation résultant du relèvement du taux des secours, nécessité par la cherté de la vie.
105,000	85,000	20,000	»	ART. 48. — Relèvement de la rémunération des directeurs et professeurs.
70,000	110,000	»	40,000	ART. 49. — Réduction du nombre des avocats.
18,000	30,000	»	12,000	ART. 50. — Réduction du nombre d'agents à recruter.
35,000	35,000	»	»	
5,000	15,000	»	10,000	ART. 52. — Disparition du subside à la Commission internationale du congrès des chemins de fer accordé par la loi du 24 juillet 1927 (10,000 fr.).
1,500	1,500	»	»	
1,000	1,000	»	»	
12,668,000	13,420,160	384,790	1,136,950	
		752,160		
	DIMINUTION. . fr.			

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
----------------------------	--	---------------------------------------

B. — MARINE.

Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, employés et personnel marin. — Conseils. (1) — Commissions et jurys :

- a.* Direction centrale du service.
- b.* Services spéciaux ; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut.
- c.* Police maritime, école de navigation, constructions et réparations maritimes, pilotage, phares et fanaux, sauvetage et remorque, inspection maritime.
- d.* Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses, personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littera.
		Litt. <i>a.</i>	Litt. <i>b.</i>	Litt. <i>c.</i>	Litt. <i>d.</i>	
Directeur général	32,000 à 38,000	1	»	»	»	
Inspecteur général	32,000 à 36,000	1	»	»	»	
Directeur d'administration	28,000 à 32,000	1	»	»	»	
Inspecteur de direction	20,000 à 26,000	2	»	»	»	
Directeur de service	20,000 à 26,000	1	1	1	»	
Conseiller juridique	14,000 à 22,000	1	»	»	»	
Inspecteur	15,300 à 22,000	1	»	2	»	
Chef de division	15,300 à 22,000	7	»	»	»	
Chef de bureau principal	15,300 à 22,000	»	1	3	»	
Chef de bureau	14,000 à 17,900	»	»	1	»	
Sous-chef de bureau	8,400 à 16,600	9	1	5	»	
Commis principal	9,800 à 11,500	1	»	3	»	
Commis	4,500 à 9,300	30	4	29	»	
Dessinateur	5,200 à 9,300	1	»	»	»	
Commis d'ordre	4,000 à 11,000	9	»	5	»	
Expéditionnaire	4,000 à 10,400	»	»	»	»	
Dactylographe	4,000 à 8,600	4	1	5	»	
Commissaire maritime	8,400 à 22,000	»	»	10	»	
Receveur des droits maritimes	5,900 à 17,900	»	»	4	»	
Receveur de passage d'eau	5,800 à 9,200	»	2	»	»	
Receveur auxiliaire	5,200 à 7,000	»	5	»	»	
A REPORTER .		69	15	68	»	

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
				(1) Conseil supérieur de la Marine et Conseil d'enquête maritime.

NUMÉRO
des
articles.

LITTÉRA
des
dévelop-
pements.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
		Litt. a.	Litt. b.	Litt. c.	Litt. d.	
	REPORT . .	69	15	68	»	
Releveur de coupons	4,600 à 6,100	»	7	»	»	
Agent de la police maritime . . .	5,200 à 7,000	»	»	17	»	
Chef de dépôt principal	2,700 à 16,600	»	»	2	»	
Encaisseur principal	18,000 à 9,200	»	»	2	»	
Encaisseur	6,500 à 8,000	»	»	1	»	
Directeur d'école de navigation . .	6,700 à 25,000	»	»	2	»	
Professeur	19,500 à 16,700	»	»	4	»	
Chargé de cours	750 à 9,100	»	»	16	»	
Secrétaire-surveillant	5,200 à 9,300	»	»	1	»	
Contrôleur	10,300 à 17,900	»	»	»	»	
Premier instituteur	»	»	»	»	»	
Instituteur	»	»	»	»	»	
Commandant	1,500 à 17,900	1	8	»	1	
Premier lieutenant	10,300 à 12,700	»	8	»	1	
Lieutenant	7,500 à 11,500	»	6	»	2	
Aumônier	6,700	»	»	»	2	
Médecin	15,000	»	»	»	1	
Maître	5,500 à 6,700	»	9	»	3	
Contremaître (charpentier, voi- lier, etc.)	5,200 à 6,400	»	26	»	4	
Matelot-rameur	4,600 à 6,100	»	»	14	»	
Matelot et matelot-charpentier (Anvers)	4,600 à 6,100	»	58	2	»	
Matelot-charpentier (Service de la Côte)	4,600 à 6,100	»	7	»	2	
Matelot (Service de la Côte) . . .	4,600 à 6,100	»	88	42	19	
Chef pilote	8,300 à 14,000	»	»	12	»	
Patron	5,800 à 9,200	»	10	20	»	
Patron-mesureur (Anvers)	6,600 à 9,200	»	»	6	»	
Patron-mesureur (autres stations)	5,500 à 9,200	»	1	5	»	
Second	5,500 à 7,000	»	9	9	»	
Chef-garde de phare	5,500 à 7,000	»	»	1	»	Litt. a. 832,900
Gardien de phare	4,300 à 5,200	»	»	2	»	Litt. b. 3,388,550
Garde-fanal	2,700	»	»	»	»	Litt. c. 3,085,620
Signaleur de marées	5,200 à 7,000	»	»	1	»	Litt. d. 368,050
Aide-signaleur de marées	4,300 à 5,500	»	»	5	»	
Préposé au sauvetage	1,500 à 1,800	»	»	7	»	
Patron sauveteur	500	»	»	5	»	
Contremaître sauveteur	400 à 475	»	»	5	»	
Matelot sauveteur	300 à 375	»	»	15	»	
Jaugeur	6,700 à 14,000	»	»	3	»	
	A REPORTER .	70	252	267	35	

A REPORTER. . fr.

7,675,120

A REPORTER. . fr.

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
17,386,300	(1) 17,343,700	42,600	»	<p>(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et pour l'augmentation provisoire, une somme de 6,184,900 francs figurant dans le total de l'article 80 de 1927 :</p> <p>ART. 55. — Augmentations :</p> <p>a) Deux mois d'allocation de 20 p. c. fr. (12 mois en 1928 au lieu de 10 en 1927.) 285,000</p> <p>b) Ajustement du crédit nécessaire pour le paiement des frais de mer et des vivres en nature 75,000</p> <p>c) Indemnités du président, des membres, etc., du Conseil d'enquête maritime 24,000</p> <p>d) Deux tranches de partie mobile et d'augmentation provisoire en plus 894,000</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. fr. 1,278,000</p> <p>Diminutions :</p> <p>a) Ajustement du cours du florin P.-B. (fr. 14.50 au lieu de 15). fr. 8,200</p> <p>b) Réduction des effectifs 485,600</p> <p>c) Coût du troisième service Ostende-Douvres pendant la saison estivale, service qui ne sera maintenu que si l'expérience de 1927 est favorable. 77,600</p> <p>d) Suppression de sept tranches d'augmentation provisoire de la partie mobile par suite de la stabilisation provisoire des traitements (octroi de l'allocation spéciale de 20 p. c.) 664,000</p> <p style="text-align: right;">TOTAL, fr. 1,235,400</p> <p>Reste comme augmentation : 42,600 francs.</p>
17,386,300	17,343,700	42,600	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT . . fr.	
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
	Litt. a.		Litt. b.	Litt. c.	Litt. d.		
		REPORT . .	70	252	267	35	7,675,120
		<i>Personnel technique.</i>					
		Ingénieur en chef, directeur de service	24,000 à 30,000	»	»	2	»
		Ingénieur principal	9,500 à 26,000	»	»	3	»
		Ingénieur	11,500 à 16,600	»	»	4	»
		Inspecteur maritime	11,500 à 14,000	»	»	2	»
		Conducteur mécanicien	8,400 à 12,700	»	»	2	»
		Conducteur charpentier	6,700 à 8,100	»	»	»	»
		Sous-conducteur charpentier	8,400 à 12,700	»	15	1	2
		Mécanicien-chef	6,700 à 8,100	»	18	20	2
		Machiniste (Service de la Côte)	5,500 à 8,100	»	16	13	»
		Machiniste et machiniste adjoint (Service d'Anvers)	5,200 à 6,400	»	48	37	6
		Machiniste adjoint et contre-maître-chauffeur (Service de la Côte)	4,600 à 6,100	»	18	11	»
		Chauffeur (Anvers)	4,600 à 6,100	»	139	56	8
		Chauffeur (Service de la Côte)					
		TOTAUX	70	506	418	53	
e.		Personnel devenu disponible par suppression d'emploi					93,500
f.		Part de la Marine dans les traitements et indemnités à allouer aux agents des télégraphes chargés de desservir les postes de télégraphie sans fil à bord des navires de l'Etat					120,000
g.		Indemnités d'embarquement, vivres en nature					795,000
h.		Indemnités pour position exceptionnelle, intérim, compensation, etc.					186,200
i.		Indemnité de résidence					178,200
j.		Indemnités familiale et de naissance					708,900
k.		Disponibilités illimitées					30,000
l.		Partie mobile des traitements (17 tranches) fr. 5,867,900					6,143,700
		Augmentation provisoire (3 tranches) 275,800					
m.		Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927).					1,455,680
		TOTAL.					fr. 17,386,300
							A REPORTER . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
17,386,300	17,343,700	42,600	»	
17,386,300	17,343,700	42,600	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		GRADES.	Salaires (annuels, mensuels ou journaliers).	Nombre d'agents.		
			Litt. a.	Litt. b.	Litt. c.	
						REPORT. . fr.
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois ; indemnités à des agents non salariés :				
a.		Huissiers, messagers et gens de service.				
b.		Lamaneurs, stewardess, gardiens, agents provisoires ou temporaires.				
c.		Ouvriers.				
		Huissier-messager..	5,500 à 6,700	5	»	»
		Messenger	3,600 à 5,100	7	»	»
		Concierge	2,950	1	»	»
		Nettoyeur	J. 20 à 15.00	1	»	»
		Ecureuse	J. 6	4	»	»
		Gardien de feu	M. 33 à 1,133	»	27	»
		Gardien	M. 547 à 613	»	13	»
		Contremaître-dirigeant	M. 666 à 891	»	»	1
		Brigadier-homme de métier	M. 525 à 691	»	»	5
		Chef lamaneur	M. 680 à 713	»	1	»
		Sous-chef lamaneur	M. 580 à 646	»	1	»
		Lamaneur	M. 547 à 613	»	11	»
		Stewardess	M. 580 à 646	»	8	Litt. a. 99,455
		Brigadier-manœuvre	M. 445 à 533	»	»	7
		Agent provisoire ou temporaire	M. 341 à 1,225	»	29	»
		Agent provisoire ou temporaire	J. 8 à 20	»	20	Litt. c. 2,520,790
		Portier-passeur d'eau	M. 547 à 613	»	»	2
		Machiniste d'atelier	M. 383 à 466	»	»	1
		Visiteur de moteurs	M. 713 à 893	»	»	7
		Electricien	M. 786 à 1,026	»	»	2
		Aide-électricien.	J. 21.60 à 25.60	»	»	4
		Manœuvre	M. 580 à 613	»	»	117
		Nettoyeur d'embarcadère.	M. 547 à 613	»	»	1
		Nettoyeur de chaudière	J. 8 à 19.20	»	»	8
		Chef ouvrier.	J. 28 à 35.20	»	»	17
		Homme de métier	J. 23.20 à 32	»	»	114
		Aide et apprenti	J. 8 à 24	»	»	»
		TOTAUX.		18	110	286
d.		Indemnités pour position exceptionnelle coopération, etc. fr. 19,500				
e.		Indemnité de résidence ou supplément régional. 146,600				
f.		Indemnités familiale et de naissance 235,810				
g.		Partie mobile des traitements et salaires : { Partie principale. 902,830 } 911,200				
h.		Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927) 29,415				
		TOTAL. . . fr. 4,862,000				
		A REPORTER. . fr.				

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
17,386,300	17,343,700	42,600	»	
4,862,000	(1) 5,473,300	»	611,300	(1) Y compris, pour la partie mobile des salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 1,670,900 francs, figurant dans le total de l'article 80 de 1927.
				ART. 56. — Augmentations :
				a) Deux mois d'allocation de 20 p. c. fr. (12 mois en 1928 au lieu de 10 en 1927.) 190,800
				b) La dixième tranche de partie mobile des ouvriers. 91,000
				TOTAL, fr. 281,800
				Diminutions :
				a) Réduction des effectifs fr. 43,400
				b) Ajustement du cours d'achat du florin P.-B. (fr. 14.50 au lieu de 15) 17,700
				c) Suppression des tranches de pain et de six tranches de partie mobile par suite de la stabilisation provisoire des salaires 832,000
				TOTAL, fr. 893,100
22,248,300	22,817,000	42,600	611,300	Reste comme diminution : 611,300 francs.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . fr.
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités du personnel pilote :			
	a.	Traitements :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
57		Patron-canotier de Terneuzen.	5,000 à 7,000	1	fr. 1,222,400
		Pilote auxiliaire	5,500 à 8,100	22	
		Elève-pilote et matelot	4,600 à 6,400	102	
		Matelot-canotier de Terneuzen	4,600 à 6,100	1	
		TOTAL.		126	
	b.	Indemnités, position exceptionnelle, frais de mer, etc. 210,300			
	c.	Indemnité de résidence 100,400			
	d.	Indemnités familiale et de naissance 831,000			
	e.	Disponibilités pour maladie et pour suppression d'emploi 210,000			
	f.	Partie mobile principale (17 tranches) fr. 3,888,000			
	f.	Augmentation provisoire (3 tranches) 126,800			
	g.	Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927). 213,200			
		Indemnités pour travail extraordinaire :			
58	a.	Fonctionnaires, employés et personnel marin fr. 20,000			
	b.	Ouvriers 6,000			
	c.	Personnel pilote 12,000			
		Frais de route, de séjour, jetons de présence, etc. :			
59	a.	Fonctionnaires, employés, personnel marin, membres et collaborateurs des jurys, commissions techniques, conseil supérieur de la marine, etc. fr. 196,500			
	b.	Ouvriers 2,500			
	c.	Personnel pilote 31,000			
		Remises, commissions, primes :			
	a.	Remises aux pilotes, etc. :			
		GRADES.	Nombre d'agents.	Rémunération.	Dépenses.
60		Patron-pilote	13	Rétribués au moyen d'un tantième pour cent sur la perception des droits.	11,821,000
		Patron-canotier de Flessingue.	5		
		Pilote	239		
		Pilote-auxiliaire d'Anvers et de Wintham	5		
		Matelot-canotier de Flessingue	22		
		TOTAL.	314		
	b.	Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927) 100,000			
	c.	Exercices, permanences, primes de sauvetage, droits de présence, primes d'arrestations, etc. 461,000			
		A REPORTER. . fr.			

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
22,248,300	22,817,000	42,600	611,300	
6,802,100	(1) 7,750,800	»	948,700	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et remises et pour l'augmentation provisoire, une somme de 4,837,000 francs, figurant dans le total de l'article 80 de 1927.
38,000	38,000	»	»	ART. 57. — Augmentations : a) Deux mois d'allocation de 20 p. c. (12 mois en 1928 au lieu de 10 en 1927) fr. 40,000 b) Deux tranches de partie mobile et d'augmentation provisoire 544,000 TOTAL, fr. 584,000
230,000	215,500	14,500	»	Diminutions : a) Augmentation du taux conventionnel du florin P.-B. fr. 721,000 b) Ajustement du cours du florin P.-B. (fr. 14.50 au lieu de 15) 74,800 c) Réduction des effectifs 107,500 d) Ajustement de la partie mobile des pilotes prévue en 1927 sur le minimum assuré des remises et en 1928 sur les trois quarts de ce minimum conformément à l'arrêté royal du 1 ^{er} décembre 1924 546,400 e) Suppression de sept tranches d'augmentation de la partie mobile par suite de la stabilisation provisoire des traitements (octroi de l'allocation spéciale de 20 p. c) 83,000 TOTAL, fr. 1,532,700 Reste comme diminution : 948,700 francs.
12,382,000	13,335,000	»	953,000	ART. 59. — Frais de déplacements et jetons de présence des président, membres, etc., du Conseil d'enquête maritime institué par arrêté royal du 14 mai 1927, pris en exécution de la loi du 30 juillet 1926.
41,700,400	44,156,300	57,100	2,513,000	ART. 60. — Diminutions : a) Augmentation du cours conventionnel du florin P.-B. fr. 971,500 b) Ajustement du cours d'achat du florin P.-B. (fr. 14.50 au lieu de 15) 255,000 TOTAL, fr. 1,226,500 Augmentations : a) Deux mois d'allocation de 20 p. c. (12 mois au lieu de 10) fr. 23,500 b) Progression du trafic maritime. 250,000 TOTAL, fr. 273,500 Reste comme diminution : 953,000 francs.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
41,700,400	41,156,300	57,100	2,513,000	
3,178,900	3,485,200	»	306,300	ART. 61. — Diminutions : a) Baisse du prix des combustibles . fr. 108,000 b) Ajustement des prix des fournitures et travaux : les augmentations de prix n'ont pas atteint les montants qui ont été prévus au budget de 1927 pour faire face à la dévalorisation du franc. 198,300 TOTAL fr. 306,300
28,910,000	32,221,500	»	3,311,500	ART. 62. — Diminutions : a) Baisse du prix des combustibles fr. 4,299,000 b) Ajustement des prix des fournitures et travaux : les augmentations de prix n'ont pas atteint les montants qui ont été prévus au budget de 1927 pour faire face à la dévalorisation du franc. 1,079,100 c) Coût du troisième service Ostende-Douvres pendant la saison estivale, service qui ne doit être maintenu que si l'expérience de 1927 est favorable. 1,582,400 TOTAL, fr. 6,960,500 Augmentations : a) Conseil d'enquête maritime ; Taxe des témoins, frais de justice, etc. 13,000 b) Remorquage gratuit 1,430,000 c) Acquisition d'un nouveau paquebot (voir justification donnée aux dépenses extraordinaires. Marine, art. 2, p. 138). 2,206,000 TOTAL, fr. 3,649,000 Reste comme diminution : 3,311,500 francs.
37,000	37,000	»	»	
74,096,150	80,169,850	57,100	6,130,800	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
74,096,150	80,169,850	57,100	6,130,800	
35,000	35,000	»	»	
1,000	6,000	»	5,600	ART. 66. — Diminution de 5,600 francs, montant d'une créance exceptionnelle à charge de cet article en 1927 où elle figurait en charge temporaire.
5,000	5,000	»	»	
3,000	3,000	»	»	
2,280,100	2,302,564	»	22,464	ART. 69. — Diminution de 22,464 francs en corrélation avec les capitaux restant à amortir.
3,950,000	4,310,000	»	360,000	ART. 70. — Augmentation de sept tranches de partie mobile fr. 410,000 Diminution de fr. 770,000 représentant le solde des arriérés de la péréquation payés en 1927 Reste comme diminution fr. 360,000
515,000	515,000	»	»	
5,000	10,000	»	5,000	
75,000	75,000	»	»	ART. 72. — Diminution de 5,000 francs. Le crédit a été mis en concordance avec les nécessités probables de l'exercice 1928.
984,650	(1) 619,346	365,304	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et pour l'augmentation provisoire, une somme de 98,950 francs figurant dans le total de l'article 81 de 1927.
2,000,000	»	2,000,000	»	
»	»	»	»	ART. 74. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
»	»	»	»	ART. 74 bis (nouveau). — Attributions transférées du Département des Travaux publics à la Marine (Arrêté royal du 7 octobre 1927, <i>Moniteur</i> du 13 octobre 1927). Cette dépense est compensée par une recette équivalente.
»	»	»	»	(2) ART. 80 de 1927 supprimé. Répartition du crédit de 12,692,800 francs de 1927 par article du budget de 1928 :
				Article 55 : Partie principale fr. 5,400,900 Augmentation provisoire 781,000
				Article 56 : Partie principale 1,401,900 Augmentation provisoire 269,000
				Article 57 : Partie principale 4,446,000 Augmentation provisoire 391,000
83,949,900	88,051,360	2,422,404	6,523,864	TOTAL, fr. 12,692,800
DIMINUTION. . . fr.		4,101,460		(3) ART. 81 de 1927 supprimé. Incorporé pour son montant, soit 98,950 francs dans l'article 74 de 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	
		C. — POSTES.			
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :			
a.		Direction centrale et services provinciaux.			
b.		Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemin de fer et postes), bureaux ambulants, service du timbre et service des bâtiments.			
		Directeur général	32,000 à 38,000	1	»
		Inspecteur général	32,000 à 36,000	1	»
		Directeur d'administration	26,000 à 30,000	4	»
		Inspecteur de direction	24,000 à 26,000	3	»
		Directeur de service	24,000 à 26,000	9	»
		Architecte en chef, directeur de service	25,600 à 27,000	»	1
		Inspecteur et contrôleur	10,300 à 22,000	32	»
		Chef de division	16,600 à 22,000	26	»
		Architecte principal	17,500 à 26,000	»	1
		Architecte	9,000 à 17,500	»	4
		Chef de bureau principal (directions circonscriptionnaires), chef de ligne des ambulants et service des bâti- ments et chef de bureau principal de dessin	16,600 à 22,000	9	2
		Chef de bureau principal (bureau de perception)	16,600 à 20,600	»	26
		Conservateur du timbre	12,700 à 17,900	»	1
		Chef de fabrication du timbre	12,700 à 17,900	»	1
		Chef de bureau (bureaux de perception et service roulant des ambulants)	12,700 à 17,900	»	51
		Sous-chef de bureau	11,500 à 16,600	119	147
		Sous-chef de bureau de dessin	11,500 à 16,600	»	1
		Chef de dépôt principal	12,700 à 16,600	1	»
		Percepteur et percepteur principal	5,900 à 20,600	»	613
		Commis et commis principal	4,500 à 11,500	465	2,512
		Commis d'ordre	4,000 à 11,000		
		Dessinateur et dessinateur principal	5,200 à 11,500	»	6
		Dessinateur expéditionnaire	4,000 à 11,000	»	1
		Aide au service des chèques et vire- ments postaux	4,000 à 8,600	877	»
		Agréé et agréé principal	3,900 à 9,000	53	»
		Sous-percepteur	2,400 à 6,500	»	647
		Gérant d'agence	1,200 à 1,500	»	41
		Chef d'atelier du timbre	10,700 à 13,800	»	1
		Surveillant et surveillant principal du service des bâtiments	5,900 à 11,500	»	12
		TOTAUX		1,600	4,068
					Litt. a. 18,648,000
					Litt. b. 27,960,000
					A REPORTER . . fr. 46,608,000
					A REPORTER . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
95,616,600	(1) 90,415,870	5,200,730	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et pour l'augmentation provisoire, une somme de 33,057,000 francs figurant dans le total de l'article 108 du budget de 1927. . Art. 75. — Augmentation résultant de promotions régulières, de revisions de carrières consécutives à la péréquation, de l'octroi de bonifications d'ancienneté aux invalides de guerre, de nominations de classeurs, messagers, etc., au grade d'agrégé; de l'octroi de l'allocation spéciale de 20 p. c. pour 12 mois contre 10 en 1927 et, pour ce qui concerne la partie mobile, de la hausse de l'index-number.
95,616,600	90,415,870	5,200,730	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																															
		REPORT. . . fr.																															
		REPORT . . fr.	46,608,000																														
c.		Indemnités aux agents chargés du tri des correspondances et indemnités pour exercice de fonctions supérieures	382,000																														
d.		Frais d'intérims, indemnités pour changement de résidence	875,000																														
e.		Rémises aux gérants d'agence	20,000																														
f.		Indemnité de résidence	1,130,000																														
g.		Indemnités familiale et de naissance	2,300,000																														
h.		Récompenses, secours, etc.	130,000																														
i.		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés utilisés dans les services communs des postes, télégraphes et téléphones	127,900																														
j.		Application aux gérants d'agence de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré	4,000																														
k.		Partie mobile des traitements } partie principale (17 tranches) fr. 33,411,950	34,839,700																														
l.		Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927.)		9,200,000																													
		TOTAL. . fr.	95,616,600																														
		Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités du personnel facteur :																															
a.		Surveillance du personnel, tri des correspondances, distribution à domicile :																															
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>GRADES.</th> <th>Traitements annuels.</th> <th>Nombre d'agents.</th> <th>Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vérificateur</td> <td>8,600 à 12,600</td> <td>2</td> <td rowspan="7">fr. 51,079,815</td> </tr> <tr> <td>Premier chef facteur</td> <td>9,200 à 11,800</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>Chef facteur et chef facteur principal</td> <td>7,000 à 11,000</td> <td>51</td> </tr> <tr> <td>Facteur-trieur.</td> <td>5,200 à 9,000</td> <td>399</td> </tr> <tr> <td>Interprète.</td> <td>4,700 à 8,400</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Facteur gérant de dépôt-relais</td> <td>4,300 à 7,300</td> <td>251</td> </tr> <tr> <td>Facteur</td> <td>4,000 à 6,900</td> <td>8,252</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL. . .</td> <td>8,979</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.	Vérificateur	8,600 à 12,600	2	fr. 51,079,815	Premier chef facteur	9,200 à 11,800	19	Chef facteur et chef facteur principal	7,000 à 11,000	51	Facteur-trieur.	5,200 à 9,000	399	Interprète.	4,700 à 8,400	5	Facteur gérant de dépôt-relais	4,300 à 7,300	251	Facteur	4,000 à 6,900	8,252		TOTAL. . .	8,979	
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.																														
Vérificateur	8,600 à 12,600	2	fr. 51,079,815																														
Premier chef facteur	9,200 à 11,800	19																															
Chef facteur et chef facteur principal	7,000 à 11,000	51																															
Facteur-trieur.	5,200 à 9,000	399																															
Interprète.	4,700 à 8,400	5																															
Facteur gérant de dépôt-relais	4,300 à 7,300	251																															
Facteur	4,000 à 6,900	8,252																															
	TOTAL. . .	8,979																															
		b.	Secours et indemnités diverses, frais de funérailles, intérim	200,000																													
		c.	Prime d'assiduité	2,350,000																													
		d.	Salaires des agents provisoires	7,600,000																													
		e.	Allocations diverses (indemnités de garçon de bureau, pour vélos, pour le tri).	230,000																													
		f.	Indemnité de résidence	1,650,000																													
		g.	Indemnités familiale et de naissance	6,725,000																													
		h.	Salaires et indemnités des aides du service d'exécution	1,110,000																													
		i.	Application aux aides du service d'exécution, aux suppléants des sous-percepteurs et aux aides-facteurs des lois d'assurances du 10 décembre 1924 et du 10 mars 1925.	96,000																													
		j.	Partie mobile des traitements } partie principale (17 tranches) . fr. 55,100,400	57,990,900																													
			et salaires } augmentation provisoire (3 tranches) 2,890,500																														
		k.	Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927.)	10,120,185																													
76		»	Transport des facteurs																														
77																																	
			A REPORTER. . . fr.																														

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
95,616,600	90,415,870	5,200,730	»	
139,151,900	(1) 134,654,000	4,497,900	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 56,173,000 francs, figurant dans le total de l'article 108 du budget de 1927.
350,000	284,000	66,000	»	ART. 76. — Augmentation provenant d'extensions de personnel, de l'octroi de l'allocation spéciale de 20 p. c. et du relèvement de l'indemnité familiale pour le deuxième enfant (deux mois de plus qu'en 1927) et, enfin, de la hausse de l'index-number qui nécessite le rajustement de la partie mobile.
235,118,500	225,353,870	9,764,630	»	ART. 77. — Augmentation résultant du relèvement des tarifs des tramways.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		REPORT . . fr.						
		Traitements d'activité et de disponibilité, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée :						
		GRADES.	Traitements et salaires. (annuels ou journaliers).	Nombre d'agents.	Dépenses			
78	a.	Aide-messager, aide classeur, messenger, clas- seur, huissier, chef classeur	A. 3,000 à 7,500 J. 8.00 à 23.20	234	1,705,260			
		Apprenti imprimeur	J. 21.60 à 24.00					
		Aide imprimeur	J. 24.80 à 30.80	54				
		Imprimeur	J. 26.40 à 36.80					
		Linotypiste	J. 19.20 à 24.80	29				
		Estampilleur	J. 24.00 à 29.60					
		b.	Menuisier	J. 24.00 à 29.60		2	15,500	
			Magasinier	A. 6,960 à 9,360				
		c.	Nettoyeur	J. 20.00 à 24.00		19	1,174,200	
			Boute-feu	J. 19.20 à 21.60				
		d.	Ecureuse	J. 5.00 à 14.00		218	376,500	
			Personnel ouvrier du timbre	J. 18.40 à 36.80				
				TOTAL . .		651		
			e.	Supplément local				155,000
			f.	Indemnité de résidence				100,000
	g.	Indemnités familiale et de naissance			120,000			
	h.	Rémunération des agents payés à la tâche ou à la journée et utilisés aux services com- muns des postes, télégraphes et téléphones			347,300			
	i.	Application au personnel non commissionné de la loi d'assurances du 10 décemb. 1924			2,500			
	j.	Partie mobile des trai- } Partie principale fr. 1,812,400 tements et salaires. } Augmentation provisoire 63,750			1,876,150			
			k.	Allocation spéciale de 20 p. c.			216,740	
		Indemnités pour travail extraordinaire :						
79	a.	Fonctionnaires et employés fr.			448,500			
	b.	Personnel facteur			700,000			
	c.	Personnel ouvrier			1,500			
		Frais de déplacements :						
80	a.	Fonctionnaires et employés			615,000			
	b.	Personnel facteur			360,000			
81	"	Part d'intervention de l'Administration des postes dans les frais d'habillement des facteurs . .						
82	"	Transport des dépêches						
83	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste						
		A REPORTER . . fr.						

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
235,118,500	225,353,870	9,764,630	»	
6,089,150	(1) 6,679,000	»	589,850	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 2,595,000 francs figurant dans le total de l'article 108 du budget de 1927.
				ART. 78. — La diminution provient :
				a) De réductions réalisées dans le personnel des services communs des postes, télégraphes et téléphones;
				b) Du passage de classeurs et messagers dans le cadre des agréés;
				c) De la réintégration de cinq classeurs dans le cadre des facteurs;
				d) Du rajustement du crédit affecté à la partie mobile d'après les besoins présumés de 1928.
1,150,000	1,085,000	65,000	»	ART. 79. — L'augmentation provient de la hausse de l'index-number, laquelle entraîne une majoration du supplément mobile qui intervient dans le calcul du taux horaire de rétribution.
975,000	650,000	325,000	»	
3,384,000	3,060,000	324,000	»	ART. 80. — Majoration de 50 p. c. des indemnités de déplacement. (Arrêté royal du 30 juin 1927.)
2,250,000	2,200,000	50,000	»	ART. 81. — Hausse des prix des tissus. Extension du personnel.
				ART. 82. — Augmentation des frais de transport.
10,000	10,000	»	»	
248,976,650	239,037,870	10,528,630	589,850	

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . fr.
			REPORT . . fr.
		Matériel, frais de loyer et de régie ; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles. Approvisionnements divers. Fabrication de valeurs postales. Indemnités à des étrangers du chef d'accidents causés au cours de l'exploitation postale. Frais d'exploitation du service de transport des dépêches postales par automobiles. Remboursement à l'Office central des imprimés du coût de ses fournitures :	
	a.	Fourniture de publications officielles	23,000
	b.	Chauffage et éclairage :	
84		Hôtels de l'Administration centrale des postes, bureaux d'Anvers I. de Liège I, Verviers I, d'Ostende I et d'Herbesthal. — Locaux du Service du Timbre. — Bureaux occupés par les services communs des Postes et des Télégraphes (Bruxelles I. Magasin central à Malines, etc.), — Prestations fournies par l'Administration des Télégraphes et des Téléphones 285,000	1,960,500
		Charbon, bois, copeaux, gaz et électricité 1,675,500	
	c.	Entretien et appropriation de locaux ; achat et entretien du mobilier et du matériel ; frais d'exploitation de camionnettes postales ; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou à leurs familles ; indemnités à des étrangers du chef d'accidents survenus au cours de l'exploitation postale ; sommes à rembourser à l'Office central des imprimés, etc.	11,186,010
	d.	Loyers et frais de régie	4,410,000
	e.	Entretien, aménagement, etc., des bureaux ambulants (voitures-poste).	604,690
85	»	Dépenses pour compte de tiers	
86	»	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne.	
87	»	Emoluments, indemnités de caisse, primes et remises	
88	»	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers.	
		Part de l'Administration des postes dans les dépenses des services centraux :	
89	a.	Administration centrale fr.	1,501,850
	b.	Service de la Propagande et du Tourisme	169,750
	c.	Comité supérieur de contrôle	40,600
			1,712,200
		Subside à la Caisse des ouvriers du Chemin de fer :	
90	a.	Pension des ouvriers. fr.	275,000
	b.	Subventions diverses	5,700
	c.	Secours aux nécessiteux	500
	d.	Majoration des pensions en vertu de la loi du 3 juin 1920	15,000
			A REPORTER . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
248,976,650	239,037,870	10,528,630	589,850	
18,184,200	17,736,400	447,800	»	ART. 84. — Hausse des prix des matières, de la main d'œuvre, des loyers, etc.
202,000	62,000	140,000	»	ART. 85. — Augmentation des dépenses prévues pour l'impression des timbres chemins de fer et des timbres pour le Ministère de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale. Ces dépenses sont compensées par des recettes équivalentes.
50,000	45,000	5,000	»	
2,000,000	2,000,000	»	»	
36,000	36,000	»	»	ART. 86. — Crédit mis à la hauteur des besoins en tenant compte du cours du franc suisse.
1,712,200	(1) 1,539,878	172,322	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et l'augmentation provisoire, une somme de 247,770 francs, montant de l'article 109 de 1927.
				ART. 89. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
296,200	271,165	25,035	»	ART. 90. — Augmentation du nombre des agents pensionnés. Majoration des nouvelles pensions par suite de la péréquation.
271,457,250	260,728,313	11,318,787	589,850	

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
271,457,250	260,728,313	11,318,787	589,850	ART. 92. — Le crédit peut être diminué ensuite du ralentissement dans le recrutement.
20,000	20,000	»	»	ART. 93. — Capital depuis l'armistice (déduction faite des amortissements) . fr. 13,834,021.56;
10,000	23,000	»	13,000	Intérêts à 8 p. c. 1,106,722 » Amortissement à 3.30 p. c. 456,522 » Intérêts à payer sur les sommes allouées au personnel pour vie chère en 1921, 1922 et 1923. 2,093,357 »
3,656,601	3,267,122	389,479	»	TOTAL, fr. 3,656,601 »
20,000	20,000	»	»	
18,667,000	20,244,000	»	1,577,000	ART. 95. — Diminution résultant de ce que le crédit de 1927 comprenait des arriérés ensuite de la péréquation.
2,125,000	2,125,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
»	140,000	»	140,000	(1) ART. 105 de 1927. — Cette dépense disparaît en 1928.
28,000	28,000	»	»	
2,000,000	2,000,000	»	»	
»	»	»	»	(2) ART. 108 de 1927. — Supprimé.
»	»	»	»	Répartition du crédit de 91,825,000 francs de 1927, par article du budget de 1928 : Article 75 : Partie principale . . fr. 29,231,000 Augmentation provisoire . . . 3,826,000 Article 76 : Partie principale . . . 48,300,000 Augmentation provisoire . . . 7,873,000 Article 78 : Partie principale . . . 2,235,600 Augmentation provisoire . . . 359,400
297,993,851	288,605,435	11,708,266	2,319,850	TOTAL, fr. 91,825,000
AUGMENTATION. . . fr.		9,388,416		(3) ART. 109 de 1927. — Supprimé. Incorporé, pour son montant total, soit 247,770 fr., dans l'article 89 de 1928.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.						
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :						
a.	Direction générale, service central et surveillance du service.					
b.	Bureaux de transmission et de réception, sections techniques et dépôts.					
c.	Bureaux centraux téléphoniques.					
GRADES.		Traitements annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par littera.
			Litt. a.	Litt. b.	Litt. c.	
	Directeur général	32,000 à 38,000	1	»	»	
	Inspecteur général	32,000 à 36,000	1	»	»	
	Ingénieur en chef, directeur d'admini- stration et ingénieur en chef, di- recteur de service de 1 ^{re} classe . . .	28,000 à 32,000	6	»	»	
	Ingénieur en chef, inspecteur de direc- tion et ingénieur en chef, directeur de service de 2 ^e classe.	24,000 à 30,000	9	»	»	
	Ingénieur principal	19,500 à 26,000	31	10	5	
	Ingénieur.	10,500 à 18,000				
	Architecte en chef, directeur de service	23,500 à 27,000	1	»	»	
	Architecte principal.	19,500 à 26,000	2	»	»	
	Architecte	9,000 à 18,000	3	»	»	
	Inspecteur technique électricien prin- cipal	23,500 à 26,000	4	3	»	
	Inspecteur technique électricien	16,000 à 22,000				
	Chef de section électricien	9,000 à 17,500	2	3	»	
	Directeur d'administration.	26,000 à 30,000	2	»	»	
	Inspecteur de direction et directeur de service.	20,000 à 26,000	12	»	»	
	Inspecteur (Administration centrale). Chef de division	15,300 à 22,000	8	»	»	
	Chef de bureau (admin. centrale) . . .	15,300 à 22,000	27	»	»	
	Chef de bureau principal (D ^{on} de ser- vice)	14,000 à 17,900				
	Chef de bureau principal de dessin (Direction de service).	15,300 à 22,000	15	»	»	
	Chef de bureau principal (service d'exécution)	15,300 à 20,600	4	»	»	
	Chef de bureau de dessin (D ^{on} de service).	15,300 à 20,600	»	11	6	
	Chef de bureau (D ^{on} de service). . . .	14,000 à 17,900	»	»	»	
	Chef de bureau (service d'exécution) . .	14,000 à 17,900	1	»	»	Litt. a. 5,953,000
	Sous-chef de bureau.	12,700 à 17,900	»	52	20	Litt. b. 21,886,800
	Sous-chef de bureau de dessin	8,400 à 16,600	87	131	21	Litt. c. 14,488,100
	Inspecteur (Direction de service) et contrôleur.	8,400 à 16,600	4	»	»	
		10,300 à 22,000	21	»	»	
A REPORTER.			241	210	52	fr. 42,327,900
A REPORTER. . fr.						

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
90,506,900	(1) 87,250,500	3,256,400	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et pour l'augmentation provisoire, une somme de 33,039,000 francs, figurant dans le total de l'article 131 de 1927.
90,506,900	87,250,500	3,256,400	»	ART. 100. — Augmentation résultant en ordre principal de l'octroi de l'allocation spéciale de 20 p. c. pour 12 mois contre 10 en 1927, et du rajustement de la partie mobile ensuite de la hausse de l'index-number.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par littera.
			Litt. a.	Litt. b.	Litt. c.	
						REPORT. . fr.
		REPORT.	241	210	52	42,327,900
		Percepteur principal.	14,000 à 20,600	» 8	»	
		Percepteur de 1 ^{re} classe.	14,000 à 17,900	» 16	»	
		Percepteur de 2 ^e classe.	11,500 à 15,300	» 21	»	
		Percepteur de 3 ^e classe.	7,500 à 12,700	» 30	»	
		Percepteur de 4 ^e classe.	5,900 à 10,900	» 17	»	
		Chef d'atelier électricien principal.	11,600 à 15,000	11	2	4
		Chef d'atelier électricien.				
		Commis principal et commis.	4,500 à 11,500	160	1551	563
		Commis d'ordre.	4,000 à 11,000			
		Dessinateur principal et dessinateur.	5,200 à 11,500	13	»	»
		Commis principal surveillante et com- mis surveillante.	5,200 à 11,500	»	»	21
		Contremaître électricien principal.				
		Contremaître électricien.	8,000 à 12,500	6	42	24
		Contremaître principal.				
		Contremaître.				
		Traceur surveillant principal.	6,300 à 12,500	11	23	15
		Traceur surveillant.				
		Surveillant de travaux principal.	5,900 à 11,500	10	»	1
		Surveillant de travaux.				
		Chef expéditionnaire.	8,000 à 11,000	2	»	»
		Agréé principal, agréée principale, agréé et agréée.	3,900 à 9,000	46	1228	1657
		Brigadier électricien principal.	6,700 à 9,300	»	33	14
		Brigadier électricien.				
		TOTAUX.		500	3181	2351
d.		Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.				850,000
e.		Primes téléphoniques.				1,000,000
f.		Indemnités diverses, intérim, position exceptionnelle, etc.				644,000
g.		Indemnité de résidence.				1,200,000
h.		Indemnités familiale et de naissance.				1,200,000
i.		Obligations imposées par la loi du 10 mars 1925 sur l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés (aides et agents temporaires).				235,000
j.		Allocation spéciale 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927.).				8,750,000
k.		Partie mobile des traitements :				
		Partie principale (17 tranches)		32,500,000	}	34,300,000
		Augmentation provisoire (3 tranches)		1,800,000		
		TOTAL. . fr.				90,506,900
		A REPORTER. . fr.				

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
90,506,900	87,250,500	3,256,400	»	
90,506,900	87,250,500	3,256,400	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT . . fr.		
		GRADES.	Salaires par an (1).	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
			Litt. a.	Litt. b.	Litt. c.	Litt. d.		
		Salaires et indemnités des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :						
a.		Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs); personnel de l'économat et de l'atelier de l'autographie.						
b.		Service d'exécution des télégraphes et des téléphones.						
c.		Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements.						
d.		Chauffage et éclairage des hôtels des postes et des télégraphes.						
		Chef d'atelier d'autographie.	8,300 à 9,500	1	»	»	»	
		Huissier						
		Messenger						
		Aide messenger.	3,000 à 7,500	44	12	2	»	
		Classeur						
		Aide classeur						
		Facteur des télégraphes	4,100 à 5,850	»	11	»	»	
		Chef de brigade	9,440 à 12,320	»	203	»	»	
		Electricien de téléphonie automatique	10,720 à 13,280	»	40	»	»	
		Electricien de T. S. F.	9,920 à 12,800	»	11	»	»	
		Electricien.						
		Mécanicien-électricien						
		Jointeur-électricien	8,078 à 10,281	1	483	6	9	
		Ajusteur, appareilleur						
		Visiteur, réceptionnaire, élec- tricien						
		Visiteur réceptionnaire	7,588 à 9,424	»	9	5	»	
		Ebéniste						
		Poseur de ligne	7,344 à 9,057	»	369	»	»	
		Sous-électricien						
		Conducteur de presse.	10,720 à 12,640	3	1	»	»	
		Imprimeur et aide-imprimeur.	5,280 à 10,720	6	2	»	»	
		Chauffeur d'auto.	8,078 à 9,792	»	9	»	»	
		Menuisier						
		Peintre.						
		Plombier-zingueur					Litt. a.	
		Forgeron	7,344 à 9,057	1	81	1	15	
		Ardoisier					Litt. b.	
		Vitrier					20,721,700	
		Maçon					Litt. c.	
		Chauffeur spécialiste					777,750	
		Magasinier.	6,960 à 9,360	»	26	10	1	
		Chauffeur non spécialiste.	6,960 à 7,760	»	6	»	6	
		Préparateur	5,875 à 8,690	»	»	18	»	
		Aide-préparateur						
		Nettoyeur d'appareils	6,609 à 7,833	»	37	»	»	
		(1) Plus les chevrons d'an- cienneté.	A reporter.	56	1,300	42	31	22,066,650
								A REPORTER . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
90,506,900	87,250,500	3,256,400	"	
90,506,900	87,250,500	3,256,400	"	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		GRADES.	Salaires par an (1).	Nombre d'agents.				Dépenses par litera.
			Litt. a.	Litt. b.	Litt. c.	Litt. d.		
			Report.	56	1300	42	31	22,066,650
		Aide-électricien et aide-électricien provisoire	5,875 à 7,833	»	2488	»	1	
		Chef-nettoyeur (Administration centrale)	7,760 à 9,360	1	»	»	»	
		Nettoyeur (Administration centrale)	6,120 à 7,344	11	»	»	»	
		Chef-manœuvre	7,099 à 8,323	»	1	2	»	
		Manœuvre	5,875 à 6,854	»	35	95	4	
		Apprenti mécanicien	2,448 à 7,099	»	6	»	»	
		Apprenti	2,448 à 5,875	»	29	»	»	
		Veilleur de nuit	6,120 à 7,344	»	1	5	»	
		Portier	5,875 à 6,364	»	8	»	»	
		Ecureuse	1,530 à 4,284	11	125	1	»	
		TOTAUX.		79	3993	145	36	
		(1) Plus les chevrons d'ancienneté.						
101	e.	Supplément régional accordé au personnel des centres industriels et semi-industriels.						1,960,000
		Indemnité de résidence						85,000
	f.	Indemnités pour l'exercice des fonctions de chef ouvrier						300,000
	g.	Indemnités pour travail pénible et de nuit, pour position exceptionnelle, pour travaux d'écritures, pour frais de funérailles, etc.						1,484,000
	h.	Indemnités familiale et de naissance						3,000,000
	i.	Remise à domicile des télégrammes et des expès postaux (y compris une somme de 672,000 francs, montant du forfait annuel dû à la Société nationale des Chemins de fer belges pour coopération à la remise à domicile des correspondances télégraphiques), transport des porteurs par tramways						139,000
	j.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies						5,000
	k.	Obligations imposées par la loi du 10 décembre 1924 sur l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des agents non affiliés à la Caisse des ouvriers (écureuses, porteurs, etc.)						71,600
	l.	Allocation spéciale 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927)						
	m.	Partie mobile des salaires :						
		Partie principale			fr. 9,500,000			10,600,000
		Augmentation provisoire			» 1,100,000			
		TOTAL						39,711,250
		Indemnités pour travail extraordinaire :						
102	a.	Fonctionnaires et employés					fr.	90,000
	b.	Ouvriers						80,000
		A REPORTER						fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
90,506,900	87,250,500	3,256,400	»	
39,711,250	(1) 45,657,300	»	5,946,050	(1) Y compris, pour la partie mobile des salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 17,167,000 francs figurant dans le total de l'article 131 de 1927. ART. 101. — La diminution provient, en ordre principal, de ce qu'une partie du supplément mobile des salaires a été incorporée dans le total de l'article 111 « salaires » de 1927 pour l'octroi du relèvement général de 60 p. c., à partir du 1 ^{er} mars 1927.
170,000	155,000	15,000	»	
130,388,150	133,062,800	3,271,400	5,946,050	ART. 102. — Augmentation résultant de la majoration de la partie mobile qui intervient dans le calcul du taux horaire des indemnités.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . fr.
			REPORT . . fr.
		Indemnités de déplacements :	
103	a.	Fonctionnaires et employés	fr. 665,000
	b.	Ouvriers	525,000
		Entretien des lignes et des bureaux, fournitures diverses (<i>y compris une somme de 500,000 francs pour une créance d'un exercice antérieur</i>) :	
	a.	Eclairage, énergie électrique et chauffage	fr. 3,200,000
	b.	Entretien des locaux et du mobilier	1,100,000
104	c.	Entretien des lignes et des appareils	12,800,000
	d.	Objets de consommation, achat de publications, abonnements, menues dépenses	1,200,000
	e.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et d'immeubles	600,000
	f.	Intérêts à payer aux adjudicataires de la fourniture et de la pose de grands câbles souterrains pour paiements différés, suivant conventions	800,000
105	»	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, etc.	
106	»	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	
107	»	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	
108	»	Part d'intervention dans les frais du Comité consultatif de Paris pour la téléphonie internationale	
109	»	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges	
		Part d'intervention dans les dépenses des Services centraux :	
110	a.	De l'Administration centrale	fr. 1,278,100
	b.	Du Service de la propagande et du tourisme	67,900
	c.	Du Comité supérieur de contrôle	47,300
		Subside à la Caisse des ouvriers du chemin de fer :	
111	a.	Pensions des ouvriers	fr. 900,000
	b.	Subventions diverses	35,600
	c.	Secours aux nécessiteux	3,400
	d.	Exécution de la loi du 3 juin 1920 portant révision des pensions	125,000
			A REPORTER . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
130,388,150	133,062,800	3,271,400	5,946,050	
1,190,000	1,165,000	25,000	»	ART. 103. — Relèvement du taux des indemnités de déplacements.
19,700,000	19,300,000	400,000	»	ART. 104. — Par suite de l'inscription du littéra <i>f</i> (nouveau), augmentation de . . . fr. 800,000 Réduction sur les autres littéra . . . 400,000 Reste en plus, fr. 400,000
3,455,000	4,275,000	»	820,000	Cet article supportera l'imputation d'une somme de 500,000 francs nécessaire au paiement de fournitures et travaux effectués au cours de 1928 ensuite d'un marché contracté en 1920 par l'Administration des Télégraphes et des Téléphones avec la firme Meseure et Devriese (actuellement société anonyme Chantiers de créosotage d'Ostende).
65,000	65,000	»	»	
80,000	80,000	»	»	
30,000	20,000	10,000	»	ART. 105. — Réduction des frais d'impression de l' <i>Indicateur des téléphones</i> .
1,200,000	1,200,000	»	»	ART. 108. — Augmentation de la quote-part de la Belgique dans les frais du Comité.
1,393,300	(1) 1,117,323	275,977	»	(1) Y compris, pour la partie mobile et l'augmentation provisoire, une somme de 175,940 francs, montant de l'article 132 de 1927. ART. 110. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
1,064,000	894,000	170,000	»	ART. 111. — Augmentation du montant des pensions et accroissement du nombre des bénéficiaires.
158,565,450	161,179,123	4,152,377	6,766,050	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
158,565,450	161,179,123	4,152,377	6,766,050	
500,000	150,000	350,000	»	ART. 112. — Augmentation provenant : 1° de la nouvelle péréquation des salaires; 2° de l'augmentation du coût des produits pharmaceutiques et des frais de séjour dans les hôpitaux; 3° des modifications apportées par la loi du 3 août 1926 en ce qui concerne les salaires de base.
8,000	8,000	»	»	
50,979,630	39,171,300	11,808,330	»	ART. 114. — Augmentation corrélative à celle des crédits pétitionnés au tableau des dépenses extraordinaires.
5,588,000	5,889,000	»	301,000	ART. 115. — Diminution résultant de ce que le crédit de 1927 comprenait des arriérés pour la péréquation des pensions.
620,000	620,000	»	»	
»	10,000	»	10,000	(1) ART. 117 de 1927. — Cette dépense disparaît en 1928.
5,000	5,000	»	»	
63,000	53,000	10,000	»	ART. 118. — Rétablissement du littéra c « Boissons rafraîchissantes », mesure estimée nécessaire dans des circonstances particulières.
10,000	10,000	»	»	
216,339,080	207,095,423	16,320,707	7,077,050	(2) Disposition proposée en vue de faciliter les liquidations en cas d'insuffisance des prévisions, certains des postes envisagés se rapportant à des paiements à effectuer à l'étranger.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
		DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
		Partie mobile des traitements et salaires :	
(1)	a.	Partie principale (<i>pour mémoire</i>).	
	b.	Augmentation provisoire (<i>pour mémoire</i>).	
		Part d'intervention dans la partie mobile des traitements et salaires du personnel des Services centraux :	
(2)	a.	Secrétariat général (<i>pour mémoire</i>).	
	b.	Service de la propagande et du tourisme (<i>pour mémoire</i>).	
	c.	Comité supérieur de contrôle (<i>pour mémoire</i>).	
		TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DES TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
216,339,080	207,095,423	16,320,707	7,077,050	
»	»	»	»	(1) ART. 131 de 1927. — Supprimé. Le crédit de 50,206,000 francs de 1927 se répartit comme suit en 1928 : Art. 100. Partie principale. . .fr. 28,700,000 Augmentation provisoire . 4,339,000 Art. 101. Partie principale. . . . 13,600,000 Augmentation provisoire . 3,567,000 <u>50,206,000</u>
»	»	»	»	(2) ART. 132 de 1927. — Transféré pour son mon- tant, soit 175,940 francs, à l'article 110 de 1928.
216,339,080	207,095,423	16,320,707	7,077,050	
AUGMENTATION. . fr.		9,243,657		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		F. — OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires et employés :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
120		Directeur d'administration	26,000 à 30,000	1	435,340
		Chef de division et chef de bureau	19,000 à 22,000	4	
		Conservateur, chef de dépôt	11,500 à 20,000	1	
		Sous-chef de bureau	11,500 à 16,600	6	
		Comptable	6,200 à 12,700	1	
		Commis principal, commis, commis d'ordre.	4,500 à 11,500	16	
		Dessinateur principal et dessinateur	5,900 à 11,500	1	
		Assistant de chimie	5,900 à 11,500	1	
		Chef-facteur de station, facteur de station.	4,500 à 11,000	1	
		Agent réceptionnaire principal et agent réceptionnaire.	6,300 à 10,500	2	
		Dactylographe	4,000 à 8,600	2	
		Agréé principal et agréé	3,900 à 9,000	14	
		TOTAL		59	
	b.	Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927)			114,660
	c.	Indemnités diverses, récompenses			2,000
	d.	Indemnités	de résidence.	fr. 27,500	38,100
				familiale et de naissance	
	e.	Partie mobile (17 tranches)			370,000
		Augmentation provisoire (3 tranches)			50,000
		Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers :			
	a.	Huissiers, messagers, classeurs, boute-feu de l'Administration centrale.			
	b.	Service d'exécution.			
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents	Dépenses par littéra.
				Litt. a. Litt. b.	
121		Conducteur de presse	6,700 à 7,900	» 3	Litt. a. 44,700 Litt. b. 444,000
		Chef classeur, classeur	3,600 à 7,500	» 3	
		Huissier, messenger	3,600 à 7,500	1 1	
		Préparateur, aide préparateur	4,850 à 7,100	1 »	
		Imprimeur, aide imprimeur	3,900 à 6,700	» 9	
		Magasinier	4,350 à 5,850	» 25	
		Concierge	4,350 à 5,850	1 »	
		Manceuvres	3,850 à 4,600	» 5	
		Nettoyeur, boute-feu	3,670 à 4,160	1 2	
		Ecureuse	700 à 3,600	2 »	
		TOTAUX.		6 48	
	c.	Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927)			21,300
	d.	Indemnités	de résidence.	fr. 50,000	63,400
				familiale et de naissance	
	e.	Partie mobile des salaires.			180,000
					A REPORTER . . fr.

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
1,010,100	(1) 901,000	109,100	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et pour l'augmentation provisoire, une somme, de 350,000 francs figurant dans le total de l'article 146 de 1927. ART. 120. — Augmentation résultant de la réorganisation du service.
753,400	(2) 691,900	61,500	»	(2) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 168,500 francs figurant dans le total de l'article 146 de 1927. ART. 121. — Augmentation résultant de la réorganisation du service.
1,763,500	1,592,900	170,600	»	

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
1,763,500	1,592,900	170,600	»	
3,000	3,000	»	»	
8,000	8,000	»	»	
148,000	188,000	»	40,000	ART. 124. — Les travaux exceptionnels effectués en 1927 sont terminés.
31,148,500	28,057,800	3,090,700	»	ART. 125. — Hausse du prix des articles. Crédit mis en rapport avec les besoins des divers départements et ceux de la Société nationale des Chemins de fer belges.
112,500	(1) 51,685	60,815	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 8,830 francs transférée de l'article 147 de 1927.
21,200	9,000	12,200	»	ART. 126. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
29,600	29,600	»	»	ART. 127. — Accroissement du nombre des pensionnés et augmentation du chiffre des pensions.
5,000	5,000	»	»	
1,000	1,000	»	»	
				ART. 131. — Ajustement du crédit.
28,400	28,435	»	85	(2) ART. 146 de 1927. — Supprimé. Le crédit de 518,500 francs de 1927 se répartit comme suit en 1928.
5,000	5,000	»	»	Art. 120. Partie principale . . . fr. 293,600 Augmentation provisoire . 55,400
»	»	»	»	Art. 121. Partie principale . . . 141,400 Augmentation provisoire . 27,100
»	»	»	»	TOTAL, fr. 518,500
»	»	»	»	(3) ART. 147 de 1927. — Supprimé, transféré, pour son montant total, soit 8,830 francs, à l'article 126 de 1928.
33,273,700	29,979,470	3,334,315	40,085	
AUGMENTATION. . . fr.		3,294,230		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
G. — AÉRONAUTIQUE.					
a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités de toute nature des fonctionnaires, employés et personnel de l'Administration de l'Aéronautique :				
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
133		Directeur général	32,000 à 38,000	1	846,360
		Ingénieur en chef, inspecteur de direction	24,000 à 30,000	1	
		Inspecteur de direction	20,000 à 26,000	2	
		Ingénieur	9,500 à 18,000	4	
		Chef de division	15,300 à 22,000	2	
		Inspecteur	15,300 à 22,000	1	
		Chef de bureau.	14,000 à 17,900	4	
		Sous-chef de bureau	8,400 à 16,600	3	
		Sous-chef de bureau de dessin	8,400 à 16,600	1	
		Architecte	9,000 à 17,500	1	
		Chef de section.	8,000 à 17,500	2	
		Assistant de météorologie.	8,400 à 16,600	1	
		Chef de travaux	9,000 à 13,000	7	
		Chef d'aérogare de deuxième classe	11,500 à 15,300	1	
		Chef d'aérogare de troisième classe	9,300 à 12,700	1	
		Chef d'aérogare de quatrième classe.	5,900 à 10,900	1	
		Surveillant de travaux	5,900 à 11,500	2	
		Dessinateur.	5,200 à 11,500	6	
		Photographe cinématographe.	5,200 à 11,500	1	
		Commis calculateur	4,500 à 11,500	15	
		Commis d'ordre	4,000 à 11,000	25	
	Dessinateur-expéditionnaire	4,000 à 11,000	2		
	Expéditionnaire	4,500 à 10,400	1		
	Dactylographe	4,000 à 8,600	3		
	Agréé	3,000 à 9,000	8		
		TOTAL		96	
	b.	Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927).			253,640
	c.	Indemnité de résidence			55,000
	d.	Indemnités familiale et de naissance			30,000
	e.	Position exceptionnelle et coopération au Service de l'Aéronautique			50,000
	f.	Partie mobile des traitements. } Partie principale (17 tranches). . fr. 774,080 {			800,000
		Augmentation provisoire (3 tranches). 25,920 }			
Frais de déplacements. Représentation :					
	a.	A l'intérieur du pays :			
134		Fonctionnaires et employés.	30,000	} 40,000	
		Salariés	10,000		
	b.	A l'Étranger. Fonctionnaires délégués de l'État			10,000
	c.	A Paris, à la Commission internationale de l'Aéronautique. Fonctionnaires délégués.			6,000
A REPORTER . . . fr.					

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1928.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,035,000	(1) 1,243,800	791,200	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et pour l'augmentation provisoire, une somme de 383,800 francs figurant dans le total de l'article 161 de 1927. ART. 133. — Augmentation de 791,200 francs par suite des modifications profondes à introduire dans l'organisation administrative pour mettre l'aéronautique belge au même niveau que les aéronautiques étrangères et suivre les développements rapides de l'aviation commerciale. Les extensions de personnel ne sont à réaliser qu'au fur et à mesure de l'exécution des travaux et du développement du service.
56,000	30,000	26,000	»	ART. 134. — Augmentation de 26,000 francs, provenant de missions à remplir près des organismes internationaux de l'aéronautique, du relèvement des frais de séjour de même que de l'accroissement du nombre de fonctionnaires appelés à se déplacer à l'intérieur du pays.
2,091,000	1,273,800	817,200	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT . . fr.			
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités de toute nature des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois :			
		GRADES.	Traitements et salaires mensuels ou journaliers.	Nombre d'agents.	Dépenses.
135		Huissier, messager	A. 3,600 à 7,500	3	743,000
		Chef-classeur, classeur	A. 3,600 à 7,500	3	
		Electricien spécialiste en radioélectricité	A. 6,200 à 8,000	3	
		Magasinier	A. 6,960 à 9,360	1	
		Electricien, mécanicien, mécanicien pour moteur d'aviation, ajusteur d'aviation	J. 26,40 à 33,60	9	
		Chauffeur d'auto-camion	J. 26,40 à 32 »	4	
		Forgeron, modeleur	J. 25,60 à 32 »	2	
		Menuisier, tourneur	J. 24,80 à 30,80	5	
		Chef-manœuvre	J. 24,80 à 30,80	1	
		Peintre, ferblantier, lampiste	J. 24 » à 29,60	5	
		Baliseur, ouvrier aux machines-outils	J. 23,20 à 28,40	7	
		Nettoyeur à l'Administration centrale	J. 20 » à 24 »	1	
		Aide électricien	J. 21,60 à 25,60	1	
		Veilleurs	J. 20 » à 24 »	6	
		Manœuvre	J. 19,20 à 21,60	28	
		Ecureuse	J. 9,50	4	
		TOTAL . .		80	
	b.	Allocation spéciale de 20 p. c. (Arrêté royal du 28 février 1927)			7,000
	c.	Indemnités familiale et de naissance			53,000
	d.	Indemnités de résidence et régionale			67,500
	e.	Indemnités pour position exceptionnelle			8,000
	f.	Partie mobile des traitements et salaires } partie principale . . fr. 258,100			260,000
		} augmentation provisoire . . 1,900			
		Indemnités pour travail extraordinaire :			
136	a.	Fonctionnaires et employés			5,000
	b.	Ouvriers			10,000
		Matériel. — Approvisionnements. — Travaux d'aménagement :			
137	a.	Organisation des lignes aériennes, matériel, fournitures de bureau, imprimés, achat et réparation de mobilier, chauffage, éclairage, loyers, bibliographie, cartographie, etc.			1,000,000
	b.	Services techniques. (Laboratoires aérotechniques, essais de cellules d'avions et moteurs, radio-électricité, etc.)			850,000
	c.	Comité consultatif de l'aéronautique			2,000
		A REPORTER . . fr.			

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,091,000	1,273,800	817,200	»	
1,138,500	(1) 1,023,000	115,500	»	(1) Y compris, pour la partie mobile des traitements et salaires et pour l'augmentation provisoire, une somme de 400,000 francs figurant dans le total de l'article 161 de 1927. ART. 135. — Augmentation de 115,500 francs. Voir justification à l'article 133.
15,000	15,000	»	»	
1,852,000	1,902,000	»	50,000	ART. 137. — Diminution possible au littera a : 100,000 francs, les installations et travaux prévus en 1927 ayant été exécutés. Littera b : augmentation de 50,000 francs nécessaire par suite du développement des services techniques.
5,096,500	4,213,800	932,700	50,000	Reste comme diminution : 50,000 francs.

CREDITS demandés pour l'exercice 1928.	CREDITS alloués pour l'exercice 1927.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
5,096,500	4,213,800	932,700	50,000	
6,300,000	3,850,000	2,450,000	»	ART. 138. — Augmentation de 2,450,090 francs : application de la loi du 16 août 1927 autorisant la Société anonyme belge d'exploitation de la navigation aérienne à augmenter son capital et à modifier ses statuts.
2,000,000	1,990,000	10,000	»	ART. 139. — Augmentation résultant de la participation dans les frais du Comité international d'experts juridiques aériens qui est introduit dans le libellé du littéra C.
2,000	2,000	»	»	
1,000	1,000	»	»	
10,000	7,500	2,500	»	ART. 142. — Augmentation de la partie mobile des pensions.
5,000	5,000	»	»	(1) Y compris, pour la partie mobile et pour l'augmentation provisoire, une somme de 16,230 francs, montant de l'art. 162 de 1927.
1,160	1,160	»	»	
178,700	(1) 89,587	89,113	»	ART. 145. — Crédit mis en rapport avec les besoins des Services centraux.
»	»	»	»	(2) ART. 161 de 1927. — Supprimé.
»	»	»	»	Répartition du crédit de 783,800 francs, de 1927, entre les articles de 1928 :
				Art. 133. Partie principale. . . fr. 330,500
				Augmentation provisoire . . . 53,300
				Art. 135. Partie principale . . . 344,500
				Augmentation provisoire . . . 55,500
				TOTAL fr. 783,800
»	»	»	»	(3) ART. 162 de 1927. — Supprimé et transféré pour son montant total, soit 16,230 francs, à l'art. 145 de 1928.
13,594,360	10,160,047	3,484,313	50,000	
AUGMENTATION. . . fr.		3,484,313		

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.
RÉCAPITULATION	

DÉPENSES D'EXPLOITATION.	
<i>A.</i>	Services centraux
<i>B.</i>	Marine
<i>C.</i>	Postes.
<i>D.</i>	Télégraphes et Téléphones
<i>E.</i>	Office central des imprimés
<i>F.</i>	Aéronautique ^s
TOTAL DU TABLEAU I (Dépenses d'exploitation). . . . fr	

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
proposées pour 1928.	adoptées pour 1927.	augmentations.	diminutions.	
12,668,000	13,420,160	»	752,160	
83,949,900	88,051,360	»	4,101,460	
297,993,851	288,605,435	9,388,416	»	
216,339,080	207,095,423	9,243,657	»	
33,273,700	29,979,470	3,294,230	»	
13,594,360	10,160,047	3,434,313	»	
657,818,891	637,311,895	25,360,616	4,853,620	
AUGMENTATION. . . fr.		20,506,996		

(124)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique.

TABLEAU II

RECETTES D'EXPLOITATION

NOTE à l'appui des évaluations de recettes.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
A. — SERVICES CENTRAUX.	
1	Intervention des administrations du département dans les dépenses de l'Administration centrale. (Secrétariat général)
2	Intervention des administrations du département dans les dépenses du Service de la propagande et du tourisme
3	Intervention des administrations du département, des départements ministériels et de la Société nationale des Chemins de fer belges dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle.
4	Remboursement de dépenses effectuées pour compte de tiers. (Dépenses générales : secours, délégations, comité, jurys, cours de langues, recrutement, etc.)
5	Redevances du chef de la surveillance :
	a) Des chemins de fer concédés fr. 5,600 »
	b) De la Société nationale des Chemins de fer belges 1,485,000 »
6	Retenues opérées sur les allocations d'ascendants d'agents célibataires, décédés ensuite de faits de guerre, à l'effet de récupérer les sommes payées indûment, pour la période postérieure au décès des intéressés
7	Remboursement des dépenses faites par le Service de l'Électricité pour compte des administrations et de tiers
8	Recettes de la ligne vicinale Mons-Boussu
TOTAL DES RECETTES DES SERVICES CENTRAUX. . . fr.	

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
proposées pour 1928.	adoptées pour 1927.	augmentations.	diminutions.-	
3,451,700	2,379,473	1,072,227	»	ART. 1. — Augmentation correspondant à celle des dépenses que les parts d'intervention des différentes administrations doivent couvrir.
339,500	339,500	»	»	
1,878,700	1,816,800	61,900	»	ART. 3. — Idem.
453,500	509,800	»	56,300	ART. 4. — La diminution de la recette résulte de la diminution des dépenses dont le remboursement sera réclamé.
1,490,600	1,405,600	85,000	»	ART. 5. — Augmentation correspondante à la majoration de la redevance due par la Société nationale des Chemins de fer belges.
120,000	130,000	»	10,000	ART. 6. — Diminution correspondant à des récupérations complètement terminées.
1,423,000	2,534,660	»	1,111,660	ART. 7. — L'estimation de la recette a été mise en concordance avec les constatations faites au cours de l'année 1927.
2,500,000	2,500,000	»	»	
11,657,000	11,615,833	1,219,127	1,177,960	
AUGMENTATION . . fr.		41,167		

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
B. — MARINE.	
9	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres
10	Produit des passages d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre
11	Produit des actes des Commissariats maritimes
12	Produit des droits de pilotage
13	Produit des droits de remorque
14	Produit du service d'inspection maritime
15	Jaugeage
16	Remboursement d'avances budgétaires
17	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage. Vente d'objets divers ; taxes, redevances et droits divers
17bis	Part de tiers dans les dépenses pour le renflouement ou la destruction de bateaux sombrés dans l'Escaut maritime et pour la réparation d'avaries aux ouvrages qui en dépendent
(1)	Recette du chef de l'accord à conclure avec les Pays-Bas en vue de relever les droits de pilotage (<i>pour mémoire</i>).
(2)	Transport de la correspondance postale par les malles Ostende-Douvres (<i>pour mémoire</i>)
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE LA MARINE. . . fr.	

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
proposées pour 1928.	adoptées pour 1927.	augmentations.	diminutions.	
36,000,000	30,300,000	5,700,000	»	ART. 9. — Y compris la recette pour le transport de la correspondance postale inscrite en 1927 à l'article 19. L'augmentation n'est donc en réalité que de 3,700,000 francs. Elle résulte de l'augmentation du trafic.
2,400,000	2,400,000	»	»	
950,000	500,000	450,000	»	ART. 11. — Augmentation du nombre des navires fréquentant les ports belges fr. 133,000 Relèvement des tarifs 317,000 TOTAL fr. 450,000
8,100,000	7,200,000	900,000	»	
30,000	70,000	»	40,000	ART. 12. — Augmentation du trafic.
300,000	275,000	25,000	»	ART. 13. — Les grands navires fréquentant le port d'Ostende se font de plus en plus rares et, le cas échéant, ils ont encore recours, le plus souvent, à des remorqueurs privés. D'autre part, le nombre de chaloupes de pêche à moteur va toujours croissant, ce qui a pour résultat une notable diminution des prestations des remorqueurs de la marine. Les prévisions ont donc été réduites et évaluées comme suit :
180,000	90,000	90,000	»	Nieuport fr. 4,500 650 opérations :
1,250,000	1,243,800	6,200	»	Ostende { chaloupes 19,500 autres bateaux 6,000 TOTAL fr. 30,000
300,000	300,000	»	»	
2,000,000	»	2,000,000	»	ART. 14. — L'augmentation des tarifs n'a été appliquée en 1927 qu'à partir du 1 ^{er} mars.
»	15,500,000	»	15,500,000	ART. 15. — Le nouveau droit de jaugeage n'est en vigueur que depuis le 1 ^{er} août 1927. De plus, les taxes à appliquer ont été modifiées.
»	2,000,000	»	2,000,000	ART. 16. — Augmentation des charges à rembourser.
51,510,000	59,878,800	9,171,200	17,540,000	ART. 17bis — Transfert d'attributions du département des Travaux publics à la Marine. (Arrêté royal du 7 octobre 1927. — <i>Moniteur</i> du 13 octobre 1927).
DIMINUTION . . . fr.		8,368,800		(1) ART. 18 de 1927. — Le nouveau traité n'a pas été ratifié par la Hollande. (2) ART. 19 de 1927. — Cette recette est comprise dans celle prévue à l'article 9 de 1928.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
C. — POSTES.	
18	Recettes diverses d'exploitation
19	Transit international
20	Recettes effectuées pour compte de l'administration par le Service de la propagande et du tourisme
21	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage ; remboursement d'avances budgétaires
22	Remboursement de dépenses effectuées pour compte d'autres administrations.
23	Redevances payées par les divers Départements ministériels et autres organismes pour le transport des correspondances de service
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DES POSTES. . . fr.	
D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
24	Recettes d'exploitation, y compris le produit de la surtaxe appliquée aux télégrammes et communications téléphoniques à destination de l'étranger :
	Télégraphes. fr. 62,083,000
	Téléphones 196,955,000
25	Recettes effectuées pour le compte de l'administration par le Service de la propagande et du tourisme
26	Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage ; vente d'objets divers ; remboursement d'avances budgétaires ; taxes, redevances et droits divers.
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES. . fr.	

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
proposées pour 1928	adoptées pour 1927.	augmentations.	diminutions.	
302,010,000	245,574,000	56,436,000	»	<p>ART. 18. — En se basant sur les résultats acquis pour 1927 et tenant compte du produit du relèvement des tarifs à réaliser au 1^{er} janvier 1928 et estimé à 30,000,000 de francs, les recettes postales de 1928 peuvent être évaluées à 302,010,000 francs.</p> <p>ART. 19. — Montant du transit, 500,000 francs-or, au cours de fr. 6-95 papier = 3,475,000 francs.</p> <p>ART. 21. — Evaluation mise en rapport avec les faits constatés.</p> <p>ART. 22. — Cette prévision de recettes se décompose comme il suit :</p>
3,475,000	3,500,000	»	25,000	
100,000	100,000	»	»	
512,500	500,000	12,500	»	
10,372,000	6,163,000	4,209,000	»	
4,145,501	4,145,501	»	»	
320,615,001	259,982,501	60,657,500	25,000	<p>a) Frais de personnel et de matériel de la masse d'habillement. fr. 158,000</p> <p>b) Dépenses effectuées pour compte de la Société nationale des Chemins de fer du chef de prestations en personnel pour l'impression des timbres « Chemins de fer ». 197,000</p> <p>c) Dépenses effectuées pour compte d'autres départements (courriers, transports) 7,000</p> <p>d) Remise sur la vente de valeurs fiscales et de timbres-retraite 4,800,000</p> <p>e) Rémunération des opérations pour le compte de la Caisse d'Epargne et de Retraite 5,210,000</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. . . fr. 10,372,000</p>
AUGMENTATION . . . fr.		60,632,500		
259,038,000	252,265,900	6,772,100	»	
500,000	400,000	100,000	»	
2,571,500	2,047,140	524,360	»	
262,109,500	254,713,040	7,396,460	»	
AUGMENTATION . . . fr.		7,396,460		
<p>ART. 23. — Les redevances des différents départements pour 1928 sont maintenues, à titre forfaitaire, aux montants respectifs portés en compte en 1927.</p> <p>ART. 24. — L'augmentation des recettes escomptées pour 1928 provient :</p> <p>1° De la recette supplémentaire à résulter de la mise en exploitation du poste radiotélégraphique de Ruyssede, lequel supprimera l'intervention des compagnies de câbles pour les télégrammes acheminés par ce poste;</p> <p>2° De l'accroissement du nombre des abonnés au téléphone.</p> <p>ART. 25 et 26. — Evaluations mises en rapport avec les faits constatés.</p>				

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
E. — OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS.	
27	Remboursement des dépenses faites pour compte d'autres administrations.
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'OFFICE CENTRAL DES IMPRIMÉS. . fr.	
F. — AÉRONAUTIQUE.	
28	Perception des taxes de garage, d'atterrissage et aide fournie aux navigateurs aériens. . . . fr.
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'AÉRONAUTIQUE. . . fr.	

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
proposées pour 1928.	adoptées pour 1927.	augmentations.	diminutions.	
33,273,700	29,979,470	3,294,230	»	ART. 27. — L'augmentation de recettes correspond à une égale augmentation de dépenses.
33,273,700	29,979,470	3,294,230	»	
AUGMENTATION . . fr.		3,294,230		
500,000	400,000	100,000	»	ART. 28. — L'augmentation est due au développement du trafic aérien.
500,000	400,000	100,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		100,000		

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS.
RÉCAPITULATION	
—	
RECETTES D'EXPLOITATION.	
<i>A.</i>	Services centraux
<i>B.</i>	Marine
<i>C.</i>	Postes
<i>D.</i>	Télégraphes et Téléphones
<i>E.</i>	Office central des imprimés
<i>F.</i>	Aéronautique
TOTAL DU TABLEAU II (Recettes d'exploitation). . . fr.	

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
proposées pour 1928.	adoptées pour 1927.	augmentations.	diminutions.	
11,657,000	11,615,833	41,167	»	
51,510,000	59,878,800	»	8,368,800	
320,615,001	259,982,501	60,632,500	»	
262,109,500	254,713,040	7,395,460	»	
33,273,700	29,979,470	3,294,230	»	
500,000	400,000	100,000	»	
679,665,201	616,569,644	71,464,357	8,368,800	
AUGMENTATION. . . fr.		63,095,557		

(186)

(137)

[N° 5-XVII.]

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique.

TABLEAU III

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

NOTE à l'appui des prévisions de dépenses.

A. — SERVICES CENTRAUX.

ARTICLE PREMIER. — *Matériel et main-d'œuvre* (Service de l'Electricité).

Crédit demandé : 1,330,000 francs.

A. — Laboratoire et locaux :

Equipement électrique et aménagement du laboratoire des essais. fr.	70,000
Fournitures et travaux divers, menues dépenses, etc.	10,000

B. — Ligne vicinale Mons-Boussu :

Etablissement d'une sous-station électrique	1,000,000
Soudure de joints de rails	200,000
Aménagement des locaux, acquisition de matériel et d'outillage, etc.	50,000
TOTAL. . fr.	1,330,000

B. — MARINE.

ART. 2. — *Acquisition d'un paquebot.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Le coût de l'acquisition d'un paquebot en remplacement d'une unité ancienne à mettre hors d'usage est estimé à 26,000,000 de francs; outre le crédit ci-dessus une allocation de 2,206,000 francs, représentant la valeur d'achat du bateau à remplacer, a été portée au budget ordinaire de l'exercice 1928 à l'article 62.

ART. 3. — *Dragages et travaux à exécuter dans l'Escaut maritime pour l'amélioration du régime du fleuve.*

Crédit demandé : 9,500,000 francs.

Conséquence du transfert à l'Administration de la Marine de services détachés du Ministère des Travaux publics (Arrêté royal du 7 octobre 1927, *Moniteur belge* du 13 octobre 1927).

C. — POSTES.

ART. 4. — *Travaux et matériel.*

Crédit demandé : 4,025,000 francs.

Acquisition, construction, parachèvement et ameublement de nouveaux locaux; installation du chauffage central; achat de machines et outillage pour l'atelier du timbre; électrification de locaux; acquisition de machines et de mobilier pour le service des chèques postaux, etc.

A. — Acquisition éventuelle de locaux fr.	500,000
<i>Seraing</i> (construction).	350,000
<i>Courtrai 2</i> (construction)	200,000
A REPORTER . . fr.	1,050,000

	REPORT . . fr.	1,050,000
Divers locaux (travaux d'amélioration)		425,000
— (cloisons et guichets)		75,000
— (installation de l'éclairage électrique)		225,000
Service du timbre (matériel en extension)		100,000
Divers locaux (ameublement)		75,000
Acquisition de machines pour le dépoussiérage des sacs, etc.		42,000
Installation de rubans sans fin à Bruxelles I, pour faciliter et moderniser la manipulation des correspondances.		25,000
Installation de l'éclairage électrique dans trois voitures-poste.		45,000
Office des chèques postaux (mobilier et matériel en extension).		76,000
Office des chèques postaux (machines à écrire, à additionner et à imprimer avec accessoires, etc.)		722,000

B. — Anvers I (aménagement de la salle des facteurs) :

Crédit voté pour 1927 fr.	112,500	»
Crédit demandé pour 1928	»	450,000

Deynze (aménagement) :

Crédit voté pour 1927	187,500	»
Crédit demandé pour 1928	»	200,000

Virton (reconstruction et transformation) :

Crédit voté pour 1927	195,000	»
Crédit demandé pour 1928	»	300,000

Wandre (aménagement) :

Crédit voté pour 1927	180,000	»
Crédit demandé pour 1928	»	215,000

675,000 1,165,000

TOTAL . fr. 4,025,000

Les crédits prévus au littéra B s'élevant au total de 1,165,000 francs et se rapportant à des travaux pour lesquels une somme globale de 675,000 francs a été votée pour 1927, seront éventuellement réduits à concurrence de la somme engagée pendant ce dernier exercice pour les ouvrages en question.

L'énumération ci-dessus ne constitue qu'un programme qui pourra être modifié suivant les besoins du service, sans toutefois que la dépense totale puisse dépasser le montant du crédit de 4,025,000 francs.

D. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

ART. 5. — Travaux et matériel.

Crédit demandé : 37,845,000 francs.

Cet article supportera l'imputation : 1° d'une somme de 1,000,000 de francs nécessaire au paiement des fournitures et travaux effectués en 1928, ensuite d'un marché conclu en 1920 par l'Administration des télégraphes et des téléphones avec la firme Meseure et De Vriese (actuellement Société anonyme Chantiers de

Créosotage d'Ostende; 2° d'une somme de 3,000,000 de francs à payer en 1928 sur le montant d'une entreprise conclue en 1921 avec la Société indépendante belge de Télégraphie sans fil, la dite somme ne pouvant plus être reportée.

Littera A. — *Télégraphes. — Lignes et bureaux : création de bureaux télégraphiques, établissement de lignes, installation d'appareils, etc.*:

1. Création de deux bureaux télégraphiques	fr.	14,000
2. Création de deux bureaux de dépôt		6,000
3. 20 kilomètres de lignes.		80,000
4. 100 kilomètres de fils		60,000
5. Dix appareils « Télétype » (cinq installations).		150,000
6. Appareils à grand rendement.		170,000
7. Appareils ordinaires et accessoires		25,000
8. Installations pour le service de la T. S. F. :		
a) Station côtière d'Ostende-Radio (poste de téléphonie sans fil).		75,000
b) Station intercontinentale de Ruysselede (travaux divers et complètement d'outillage).		450,000
c) Centre de réception de Liedekerke (complément de l'outillage)		105,000
d) Bruxelles-Central-Radio (extension de l'outillage).		60,000
9. Station intercontinentale de Ruysselede (somme restant à payer en 1927 sur le montant du marché conclu en 1921 avec la Société indépendante belge de Télégraphie sans fil, pour l'établissement de cette station)		3,000,000
	TOTAL DU LITTERA A. . . fr.	<u>4,195,000</u>

Littera B. — *Locaux. — (Télégraphes et Téléphones) :*

1. <i>Ans.</i> — Construction d'un bâtiment pour le bureau central téléphonique.	fr.	400,000
2. <i>Anvers.</i> — Construction d'un bâtiment pour le bureau central téléphonique satellite à créer à Vieux-Dieu.		360,000
3. <i>Anvers.</i> — Bureau central téléphonique de la rue des Frères-Cellites. — Achèvement des travaux d'agrandissement		500,000
4. <i>Anvers.</i> — Achat d'un terrain en vue de la construction d'un bureau central téléphonique à Merxem		100,000
5. <i>Bruxelles-Midi.</i> — Exhaussement du bâtiment occupé actuellement par le bureau téléphonique		90,000
6. <i>Bruxelles.</i> — Parachèvement du nouveau bâtiment de la rue de la Paille.		500,000
7. <i>Charleroi.</i> — Acquisition d'immeubles en vue de l'agrandissement du bureau central téléphonique.		300,000
8. <i>Chénée.</i> — Construction d'un bureau central téléphonique		400,000
9. <i>Courtrai.</i> — Travaux d'extension au bureau central téléphonique.		60,000
10. <i>Gand.</i> — Appropriation du bâtiment du bureau central des téléphones en vue de l'équipement en automatique		190,000
11. <i>Jupille.</i> — Construction d'un bureau central téléphonique (y compris l'achat du terrain).		400,000
12. <i>La Bouverie.</i> — Construction d'un bureau central téléphonique.		150,000
	A REPORTER . . fr.	<u>3,450,000</u>

	REPORT . . fr.	3,450,000
13. <i>Liedekerke</i> . — Centre de réception radio-électrique : construction de deux habitations (chef et sous-chef de poste)		110,000
14. <i>Louvain</i> . — Aménagement de locaux du Palais de justice pour l'extension du bureau central téléphonique.		75,000
15. <i>Malines</i> . — Appropriation à l'usage du téléphone du bâtiment de l'ancien Hôtel de ville.		350,000
16. <i>Mons</i> . — Construction d'un magasin pour la section technique.		100,000
17. <i>Namur</i> . — Appropriation du bâtiment des téléphones		80,000
18. <i>Ruyssede</i> . — Construction d'un bâtiment pour la sous-station d'énergie électrique du poste de T. S. F., d'un bâtiment pour le poste à ondes courtes et aménagement de routes et chemins audit poste		830,000
19. <i>Spa</i> . — Modifications au bâtiment des télégraphes et des téléphones (y compris le chauffage central)		210,000
20. <i>Termonde</i> . — Aménagement de locaux du Palais de justice pour l'installation d'un bureau central téléphonique et d'un bureau télégraphique		50,000
21. <i>Améliorations</i> diverses, agrandissements, transformations, etc., dans différents bureaux télégraphiques et téléphoniques du pays (travaux à effectuer par le service des bâtiments des télégraphes et des téléphones).		1,000,000
22. <i>Travaux</i> divers à effectuer par le service des appareils spéciaux (ascenseurs, paratonnerres, chauffages, ventilateurs)		340,000
23. <i>Travaux</i> à effectuer dans les bureaux télégraphiques et téléphoniques installés dans les gares (travaux à effectuer à l'intervention de la Société nationale des Chemins de fer belges).		500,000
24. <i>Travaux</i> à exécuter par l'Office de l'électricité pour le compte de l'Administration des télégraphes et des téléphones		375,000
	TOTAL DU LITTERA B . fr.	7,470,000 =====

Littera C. — Téléphones. — Lignes et bureaux :

Ouverture de nouveaux réseaux, création de bureaux, extension des réseaux, relierments des abonnés, etc. :

1. Création, en 1928, de dix bureaux centraux téléphoniques; la dépense, pour le matériel seul, s'élèvera à fr.	1,750,000
(Les frais de main-d'œuvre sont portés au crédit figurant au littera D ci-après.)	
2. Création de trente-cinq bureaux publics téléphoniques dont vingt-cinq à encaissement automatique; la dépense en matériel est évaluée à.	250,000
3. Circuits interurbains et internationaux :	
260 kilomètres circuits en fils de 0 ^m 0016	260,000
430 kilomètres circuits en fils de 0 ^m 002 (dont 50 kilomètres sont destinés à favoriser les relations frontières pour le service international).	600,000
70 bobines toroïdales pour la constitution de circuits fantômes.	30,000
4. Fourniture et installation de commutateurs avec accessoires (batterie d'accumulateurs) chez les abonnés possédant un grand nombre de postes	1,000,000
5. Installation de deux positions nouvelles au service des renseignements du bureau central téléphonique de Bruxelles.	40,000
6. Par suite de la mise en automatique, acquisition ou transformation d'installations d'abonnés avec postes multiples	500,000
	A REPORTER. . fr. 4,430,000

	REPORT. . fr.	4,430,000
7. Equipement de bureaux dans l'agglomération liégeoise.		250,000
8. Extension de divers bureaux des provinces d'Anvers et de Limbourg ainsi qu'à Louvain, Tirlemont, Tervueren et Denderleeuw.		900,000
9. Extension de bureaux dans le Hainaut et la province de Namur.		320,000
10. Extension de bureaux dans les deux Flandres.		500,000
11. Etablissement de protections pour fils téléphoniques.		350,000
12. Créosotage de poteaux		1,000,000
	TOTAL DU LITTERA C . fr.	<u>7,750,000</u>

Littera D. — Salaires :

Salaires du personnel de l'Administration qui sera occupé aux travaux d'extension en 1928 (création de bureaux télégraphiques et de bureaux téléphoniques, établissement de lignes, reliement des abonnés au téléphone, etc.) fr. 15,000,000

Littera E. — Divers :

1. Impression de cahiers des charges pour travaux d'extension.	50,000	
Achat de machines à calculer.	1,250,000	
		<u>1,300,000</u>
(Crédit à mettre à la disposition de l'Office central des imprimés).		
2. Appareils de mesure et de laboratoire. fr.		320,000
3. Vélos pour poseurs de lignes.		50,000
4. Véhicules automobiles (camionnettes, tracteurs)		250,000
5. Mobilier pour bureaux (cabines téléphoniques, armoires, pupitres, etc.) et objets en bois		100,000
6. Objets en cuir (calepins, sacs, etc.)		10,000
7. Machines-outils et outillage divers pour les ateliers et pour les ouvriers de lignes.		50,000
8. Pour l'exécution d'office, en 1928, de marchés qui avaient été conclus les années précédentes.		200,000
9. Frais de repavages, d'appropriation de toitures, de transport, fournitures et travaux divers non détaillés ci-dessus, menues dépenses, etc.		<u>1,150,000</u>
	TOTAL DU LITTERA E. . fr.	<u>3,430,000</u>

RÉCAPITULATION.

Littera A fr.	4,195,000
Littera B	7,470,000
Littera C	7,750,000
Littera D	15,000,000
Littera E	<u>3,430,000</u>
	TOTAL DE L'ARTICLE 5. fr. 37,845,000

L'énumération des entreprises ci-dessus ne constitue qu'un programme de travaux. Ce programme pourra être modifié selon les besoins du service, la dépense totale des travaux restant dans les limites du crédit global de 37,845,000 francs porté au budget.

ART. 6. — *Troisièmes tranches de crédit pour les entreprises désignées ci-après :*

Crédit demandé : 27,500,000 francs.

Littéra.	NATURE DE L'ENTREPRISE.	Estimation totale.	Crédit voté pour 1926.	Crédit voté pour 1927.	Crédit proposé pour 1928.
a)	Raccordement de nouveaux abonnés. . fr.	33,950,000	22,000,000	5,000,000	500,000
b)	Mise en souterrain des lignes télégraphiques et des circuits téléphoniques de La Panne-Ostende-Bruxelles-Herbesthal	70,000,000 (1)	26,000,000 (1)	»	7,000,000
c)	Mise en souterrain des lignes téléphoniques et télégraphiques de Bruxelles à Lille .	18,000,000 (2)	»	»	4,000,000
	Bruxelles à la frontière néerlandaise	19,000,000 (3)	»	»	4,000,000
d)	Fourniture et pose de câbles :				
	1. Bruxelles-frontière grand-ducale	74,000,000 (4)	»	23,000,000	12,000,000
	2. Bruxelles-Charleroi avec embranchement vers Mons				
TOTAL. . fr.					27,500,000

ART. 7. — *Deuxièmes tranches de crédit, pour 1928, sur le montant de l'estimation des entreprises ci-après portées à l'article 6 des dépenses extraordinaires de 1927 :*

Crédit demandé 6,000,000 de francs.

Littéra.	NATURE DE LA DÉPENSE.	Estimation	Crédit voté pour 1927.	Crédit proposé pour 1928.
a)	Liège. — Agrandissement du bureau central téléphonique (première partie)	2,450,000	1,500,000	300,000
b)	Canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, pavages, chevalets, réparations de toitures, etc., dans l'agglomération bruxelloise	16,000,000	9,000,000	3,500,000
c)	Canalisations et câbles du réseau Berchem-Anvers et câble vers la Tête de Flandre (y compris les tuyaux pour les canalisations, les accessoires pour câbles et les pavages).	10,500,000	4,500,000	1,000,000
d)	Equipement de bureaux dans la région liégeoise	2,800,000	1,400,000	200,000
e)	Construction de lignes dans le sud du Brabant, le Hainaut et la province de Namur (canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, chevalets, y compris pavages et réparations de toitures)	7,000,000	3,500,000	1,000,000
TOTAL . fr.				6,000,000

(1) Les entreprises ayant trait aux dits travaux estimés au total à 70,000,000 de francs, ont fait l'objet de crédits repris à l'article 19 du Budget extraordinaire de 1926 se montant respectivement à 4,500,000 francs (littéra a) et à 21,500,000 francs (littéra n). Leur réalisation s'effectuera simultanément.

(2) L'entreprise de la fourniture et de l'installation des câbles souterrains Bruxelles-Lille avait été évaluée à 13,000,000 de francs. Suivant les conditions du marché, les prix sont à rajuster d'après le cours du franc par rapport au dollar; la dépense totale est actuellement estimée à 18,000,000 de francs.

(3) Pour la même raison également, l'estimation première de 15,800,000 francs est portée à 19,000,000 de francs.

(4) L'estimation première, de 40,000,000 de francs, avait été établie avant le fléchissement du franc belge. Suivant les résultats de l'adjudication et compte tenu du rajustement des prix prévu au contrat, le montant de l'entreprise est actuellement évalué à 74,000,000 de francs.

ART. 8. — Premières tranches de crédit pour les entreprises suivantes :

Crédit demandé : 14,500,000 francs.

NATURE DE LA DÉPENSE.	Estimation.	Crédit demandé pour 1928.
LOCAUX.		
a) Anvers-Borgerhout. — Construction d'un bâtiment pour le bureau central téléphonique (y compris l'achat du terrain) fr.	2,600,000	700,000
b) Anvers. — Bureau central téléphonique, rue des Frères Cellites; grosse construction et parachèvement des nouveaux bâtiments.	2,100,000	1,000,000
c) Bruxelles. — Construction d'un bureau central téléphonique à Saint-Gilles (y compris l'acquisition du terrain)	1,900,000	1,500,000
d) Liège. — Deuxième phase de l'agrandissement du bureau central téléphonique et installation du chauffage central	2,000,000	800,000
TRAVAUX ET MATÉRIEL.		
e) Equipement du bureau central automatique à créer à Saint-Gilles-Bruxelles	17,000,000	»
f) Complètement à 10,000 lignes (actuellement 8,000) des bureaux centraux automatiques de Jette et de Schaerbeek.	6,000,000	»
g) Canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, pavages, chevalets, réparation des toitures, etc. dans l'agglomération bruxelloise.	14,000,000	2,000,000
h) Equipement du bureau central téléphonique à créer à Borgerhout et de son satellite de Merxem.	13,000,000	»
i) Canalisations de Borgerhout; câbles à Anvers, dans les réseaux du Centre et du Sud (y compris les travaux accessoires; pavages, etc.)	4,500,000	1,000,000
j) Construction de lignes dans les provinces de Liège et de Luxembourg (canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, chevalets, pavages, réparation de toitures, etc.)	13,000,000	1,500,000
k) Construction de lignes :		
1° Dans les provinces du Hainaut et de Namur et dans le sud du Brabant (canalisations, câbles et accessoires, poteaux métalliques, chevalets, pavages, réparations de toitures, etc.) fr. * 3,400,000		
2° Dans le nord du Brabant, la province d'Anvers et le Limbourg	2,500,000	
3° Dans les deux Flandres et à Tournai	7,000,000	
	12,900,000	1,000,000
l) Extension du nombre des abonnés estimée par les services à 16,000. La dépense en matériel est évaluée à.	20,000,000	5,000,000
(Les frais de main-d'œuvre sont portés au crédit figurant au littera D de l'article 5.)		
m) Fourniture et installation d'un poste de T. S. F. à ondes courtes.	4,000,000	»
n) Equipement en automatique des bureaux centraux téléphoniques de Liège, Seraing, Herstal, Ans, Chênée et Jupille.	30,000,000	»
o) Equipement en automatique du bureau central téléphonique de Gand.	14,000,000	»
	157,000,000	14,500,000
TOTAUX, fr.		

Le montant total (157,000,000 de francs) de l'estimation des entreprises pourra être engagé en 1928, mais

les dépenses ne seront liquidées que partiellement en 1928, le surplus devant être prélevé sur les exercices ultérieurs.

La ventilation du crédit de 14,500,000 francs ci-dessus pourra être différente de celle qui est prévue. Toutefois, pour chaque entreprise, la dépense à liquider en 1928 est limitée à son « estimation » indiquée dans les développements au littéra qui la concerne.

En ce qui concerne les crédits sollicités par tranches, l'excédent de la partie annuelle des engagements de dépenses sur le montant des liquidations sera, par application des dispositions de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat, reporté à l'exercice suivant.

D. — AÉRONAUTIQUE.

ART. 9. — *Travaux et matériel.*

Crédit demandé : 7,800,000 francs.

Complètement des installations de l'aérodrome civil de Bruxelles :

1° Voies d'accès à l'aérogare par la chaussée de Haecht.	fr.	1,000,000
2° Achèvement complet de l'aérogare (travaux de menuiserie, plafonnage, peinture, vitrerie, chauffage, etc.)		350,000
3° Achèvement de la plate-forme bétonnée.		500,000
4° Construction d'un hangar à avions surélevé.		1,500,000
5° Balisage de l'aérodrome de Bruxelles. — Organisation et éclairage des routes de nuit.		2,500,000
6° Installation d'un réseau complet de T. S. F. à Evere et équipement en T. S. F. des postes de météorologie		1,200,000
7° Complètement des installations du Service technique.		750,000
	TOTAL DE L'ARTICLE 9, fr.	7,800,000

(146)

(147)

[N° 5-XVII.]

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET

DES

Administrations de la Marine, des Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique.

TABLEAU IV

RECETTES EXTRAORDINAIRES DE L'ADMINISTRATION
DES TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

NOTE à l'appui des évaluations de recettes.

(148)

TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

ARTICLE PREMIER.

*Remboursement de la valeur de travaux de premier établissement
et de fournitures effectués pour compte de tiers.*

Évaluation : 800,000 francs.

a) Remboursement de la valeur de commutateurs téléphoniques avec accessoires, par les abonnés acquéreurs de ces installations fr.	460,000 »
b) Idem d'installations d'appareils « Télétype ».	230,000 »
c) Idem de travaux divers.	110,000 »
	<hr/>
TOTAL . . . fr.	<u>800,000 »</u>